



***PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS  
ALARMCAP***

**Pour l'année terminée  
le 31 décembre 2006**

**Au 2 avril 2007**

# **PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP**

## **ANALYSE FINANCIÈRE DE LA DIRECTION**

**Pour l'année financière terminée le 31 décembre 2006**

**Au 2 avril 2007**

### **Introduction**

L'analyse financière de la direction qui suit comprend la revue des résultats financiers consolidés de Premier fonds national de revenus AlarmCap (le « Fonds »). Elle doit être lue de concert avec les états financiers consolidés vérifiés du Fonds et les notes afférentes pour la période terminée le 31 décembre 2006 et avec les états financiers vérifiés et les notes afférentes du Fonds pour les 9 mois terminés le 31 décembre 2005. Les résultats sont présentés en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (« PCGR canadiens »).

Depuis que le Fonds a débuté ses opérations le 1<sup>er</sup> avril 2005, la présente analyse financière de la direction comparera les résultats financiers du Fonds de l'année 2006 en entier avec la période de 12 mois annualisée de l'année 2005 laquelle a été divisée par le nombre de mois d'opération (neuf) en 2005 et multipliée par 12 par la suite. Aussi, nous comparerons la période de 3 mois terminée le 31 décembre 2006 avec la période de 3 mois terminée le 31 décembre 2005.

### **Vue d'ensemble du Fonds**

Le Fonds est une fiducie à capital variable, non dotée de la personnalité juridique et à but limité créée en vertu des lois de la province de l'Alberta aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 24 février 2005, modifiée et mise à jour le 4 mars 2005. Le Fonds a débuté ses opérations actives le 1<sup>er</sup> avril 2005. Le Fonds a été créé pour acquérir la quasi-totalité des actifs de Les Entreprises Microtec inc. (« Microtec ») et de Securex Master Limited Partnership (« SMLP »). Microtec, créée en 1989 à Québec, Province de Québec, s'est rapidement distinguée comme étant l'une des plus importantes sociétés de télésurveillance résidentielle au Canada avec quelque 86 000 abonnés au 31 décembre 2006. SMLP, créée en 1994 à Calgary, Alberta, offre de façon innovatrice du crédit aux distributeurs et elle est propriétaire de comptes d'alarme. Au 31 décembre 2006, elle détenait près de 16 000 comptes clients.

Les parts de catégorie A du Fonds se transigent à la Bourse de Toronto sous le symbole FNA.UN.

### **Opération de regroupement**

Les parts de catégorie A et les parts de catégorie B ont fait l'objet d'un regroupement à raison de quatre pour une en date du 16 décembre 2005 et, par conséquent, toute référence au nombre de parts contenu dans cette analyse financière de la direction réfère au nombre de parts suite à l'opération de regroupement.

### **Énoncés prospectifs**

Cette analyse financière de la direction contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, sauf les énoncés de faits historiques, qui figurent dans la présente analyse financière de la direction sont des énoncés prospectifs. Les actionnaires peuvent repérer bon nombre de ces énoncés par l'utilisation de termes comme « estime », « entend », « pourrait », « peut », « est susceptible », « projette », « prévoit », « continue » ou autres termes semblables ou de la forme négative de ceux-ci. Rien ne garantit que les projets, les intentions ou les prévisions sur lesquels se fondent les énoncés prospectifs seront réalisés. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses, y compris ceux qui sont traités ailleurs dans la présente analyse financière de la direction. Bien que le Fonds, Première fiducie nationale AlarmCap (la « Fiducie »), Première société en commandite nationale AlarmCap (le « Commanditaire ») et Premier commandité national AlarmCap (le « Commandité ») et, avec le commanditaire formant le « groupe AlarmCap » estiment que les prévisions représentées par ces énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit qu'elles s'avéreront exactes. La rubrique « Facteurs de risque » présente les risques pouvant avoir un effet sur les résultats futurs et pouvant faire en sorte que les résultats diffèrent beaucoup de ceux prévus dans les énoncés prospectifs.

Les renseignements qui figurent dans la présente analyse financière de la direction présentent d'autres facteurs pouvant avoir un effet sur les résultats d'exploitation et le rendement du Fonds, de la Fiducie, du Commanditaire et du Commandité. Nous vous prions d'étudier ces facteurs avec soin.

Les énoncés prospectifs qui figurent aux présentes sont présentés sous réserve entière du présent avertissement. Les énoncés prospectifs inclus dans la présente analyse financière de la direction sont donnés en date de la présente analyse financière de la direction, et ni le Fonds, la Fiducie, le Commanditaire ou le Commandité ne s'engage ni à actualiser ni à réviser publiquement ces énoncés prospectifs afin qu'ils tiennent compte de nouveaux renseignements, d'événements subséquents, de résultats, de circonstances ou autrement. De l'information additionnelle sur le Fonds peut être obtenue sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## Information additionnelle

Toute référence au « BAIIA » dans ce document signifie le bénéfice avant les intérêts, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Le BAIIA n'est pas un terme défini par les PCGR canadiens mais le Fonds croit que la présentation de BAIIA améliore la compréhension des conditions financières, des résultats d'opérations et de ses liquidités car BAIIA est utilisé par le Fonds pour satisfaire ses obligations concernant sa dette bancaire, ses achats d'immobilisations et autres besoins opérationnels ainsi que ses besoins de financement pour la croissance de sa clientèle. En plus, BAIIA est utilisé par les prêteurs et la communauté d'affaires pour déterminer la capacité d'emprunt et pour estimer la valeur à long terme des compagnies qui ont des revenus récurrents provenant de ses opérations.

Les liquidités disponibles pour la distribution ne constituent pas des mesures financières conformes aux PCGR canadiens mais sont définis par le Fonds comme le BAIIA moins le coût de remplacement des clients, l'intérêt sur la dette et les immobilisations de maintenance. La direction estime que les liquidités disponibles pour la distribution sont des liquidités estimatives pouvant être distribuées aux porteurs de parts de fiducie du Fonds. Les investisseurs sont avisés, cependant, que les liquidités disponibles pour la distribution ne devraient pas être considérées comme une alternative à l'utilisation du bénéfice net comme mesure de profitabilité ou à l'état des flux de trésorerie. De plus, la méthode de calcul des liquidités disponibles pour la distribution peut différer de d'autres compagnies utilisant des méthodes similaires.

## Information financière (pour les 7 premiers trimestres d'opération)

Le tableau suivant présente l'information financière en ce qui a trait aux résultats financiers du Fonds pour les sept premiers trimestres d'opération. L'information financière détaillée de 2005 est contenue dans les états financiers consolidés vérifiés du Fonds et les notes les accompagnant pour la période finissant le 31 décembre 2005. Pour 2006, de l'information additionnelle est ajoutée dans les états financiers consolidés vérifiés et les notes du Fonds les accompagnant pour la période finissant le 31 décembre 2006.

(in thousand of dollars, except amounts per Unit)

	T4-2006	T3-2006	T2-2006	T1-2006	Total 2006	T4-2005	T3-2005	T2-2005	Total 9 mois 2005	Total 2005 annualisé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits de télésurveillance</b>	7 416	7 411	7 370	7 453	29 650	7 663	7 798	7 764	23 225	30 967
<b>Produits d'installation</b>	735	514	859	546	2 654	507	532	578	1 617	2 156
<b>Produits totaux</b>	8 151	7 925	8 229	7 999	32 304	8 170	8 330	8 342	24 842	33 123
<b>Charges de télésurveillance</b>	672	743	713	715	2 843	777	844	822	2 443	3 257
<b>Charges du service à la clientèle</b>	1 080	1 181	1 087	1 050	4 398	1 054	1 114	1 038	3 206	4 275
<b>Charges d'installation, vente et marketing</b>	744	614	825	557	2 740	573	479	514	1 566	2 088
<b>Bénéfice avant charges générales et administratives et autres éléments</b>	5 655	5 387	5 604	5 677	22 323	5 766	5 893	5 968	17 627	23 503
<b>Charges générales et administratives</b>	1 632	1 804	1 586	1 528	6 550	1 434	1 476	1 492	4 402	5 869
<b>BAIIA</b>	4 023	3 583	4 018	4 149	15 773	4 332	4 417	4 476	13 225	17 633
<b>Écart d'acquisition</b>	13 191	-	-	-	13 191	-	-	-	-	-
<b>Bénéfice net (Perte)</b>	(12 577)	340	929	1 226	(10 082)	2 304	785	1 056	4 145	5 527
<b>Liquidités disponibles*</b>	1 598	662	1 234	1 750	5 253	1 909	1 583	2 132	5 624	7 499
<b>Liquidités distribuées</b>	1 344	1 581	2 056	1 924	6 905	1 917	1 933	1 975	5 825	7 767

(in thousand of dollars, except amounts per Unit)

	T4-2006	T3-2006	T2-2006	T1-2006	Total 2006	T4-2005	T3-2005	T2-2005	Total 9 mois 2005	Total 2005 annualisé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	2 699	4 508	3 289	3 476	13 972	3 448	2 658	3 725	9 185	12 247
<b>Bénéfice par part</b>	(1.988)	0,054	0,147	0,194	(1.594)	0,368	0,126	0,185	0,683	
<b>Distributions par part de catégorie A</b>	0,213	0,250	0,325	0,325	1,112	0,328	0,331	0,381	1,040	
<b>Distributions par part de catégorie B</b>	0,213	0,250	0,325	0,250	1,037	0,252	0,252	0,249	0,753	
<b>Actifs totaux</b>	101 605	114 765	115,196	115 027	101 605	115 309	114 894	116 692	115 309	115 309
<b>Total des dettes long terme</b>	50 380	50 000	50,000	48 500	50 380	48 500	48 405	48 399	48 500	48 500
<b>Avoir des porteurs de parts</b>	40 472	54 472	55,702	56 762	40 472	56 777	56 376	57 524	56 777	56 777

## **États consolidés des résultats**

### **Produits**

#### *Télésurveillance et services*

Les revenus du commanditaire consistent principalement en des revenus récurrents provenant de contrats signés à long terme avec renouvellements annuels automatiques à la fin du terme pour la télésurveillance, la maintenance et la réparation de systèmes de sécurité installés chez nos clients résidentiels et commerciaux. Le service à la clientèle offre un service 24 heures par jour, sept jours semaine, principalement grâce à nos centres de télésurveillance approuvés par les Laboratoires des assureurs du Canada.

Les revenus de télésurveillance et services étaient de 7 416 000 \$ pour la période du quatrième trimestre 2006 comparativement à 7 663 000 \$ au même trimestre de 2005. Du total des revenus de télésurveillance et services, 7 044 000 \$ ou 95,0 % proviennent des revenus de télésurveillance, la différence de 372 000 \$, provient de revenus de services connexes pour ce quatrième trimestre de 2006 comparé à 7 302 000 \$ ou 95,3 % et 361 000 \$ respectivement pour la même période l'année dernière. Malgré le fait que les revenus de télésurveillance aient diminué en raison d'un recrutement d'abonnés plus élevé que l'attrition au cours du quatrième trimestre de 2006, ceux-ci n'ont pas été assez élevés pour compenser l'attrition plus élevée que le recrutement d'abonnés de l'année fiscale 2006 en entier. Les revenus mensuels récurrents « RMR » à la fin du quatrième trimestre de l'année 2006 était de 1 933 000 \$ comparé à un RMR de 1 963 000 à la fin du quatrième trimestre de 2005. Cette diminution s'est produite quoique le RMR moyen par client ait augmenté de 21,37 \$ à la fin de 2005 à 22,42 \$ à la fin de 2006 grâce à des augmentations de prix et à plus de services à valeur ajoutée par client. Les revenus de services ont diminué en raison d'une diminution des appels de services et des revenus de pénalité principalement parce que la division de Microtec a décidé, pour ses relations publiques et des raisons de marketing, de retirer certaines pénalités utilisées pour le recouvrement des clients qui débranchent leur service.

Pour l'année 2006, les revenus de télésurveillance et services ont totalisé 29 650 000 \$ comparé à 30 967 000 \$ au cours de l'année annualisée 2005. Les revenus de télésurveillance ont atteint 28 371 000 \$ en 2006, une diminution de 4,3% comparé à l'année annualisée précédente pour les mêmes raisons expliquant la réduction au cours du quatrième trimestre. Les revenus de service ont atteint 1 279 000 \$ et 1 441 000 \$ pour ces deux mêmes périodes parce que le Fonds n'avait pas autant visé de gros projets commerciaux qu'il l'avait fait en 2005. À la fin de l'année, le Fonds avait 103 128 clients comparé à 109 167 à la fin de la même période l'an dernier, une diminution de 5,5 %.

#### *Installation*

Les revenus d'installation pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2006 ont augmenté de 45,0 % à 735 000 \$ comparé à 507 000 \$ durant le quatrième trimestre de 2005. Ces revenus d'installation proviennent principalement de frais d'activation et d'équipements vendus à de nouveaux clients. Sur une base annuelle, ces revenus totalisaient 2 654 000 \$ en 2006 comparé à 2 156 000 \$ l'année annualisée 2005.

## Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comptent trois grandes catégories :

- Les charges de télésurveillance et de service à la clientèle incluent tous les frais associés à la télésurveillance de nos abonnés, au service à la clientèle et aux appels de services des abonnés. Nos services de télésurveillance se font à partir de Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Edmonton et Vancouver tandis que nos services à la clientèle sont offerts à Québec, Montréal et, dans quelques cas, directement par nos distributeurs. Ces services sont soutenus par une équipe de techniciens réparateurs internes, de distributeurs autorisés et des distributeurs associés à Vancouver, Edmonton, Calgary, Ottawa, Toronto et partout dans la province de Québec;
- Les charges d'installation, de vente et de marketing incluent certains frais d'équipement, d'installation, d'enregistrement, de vente et de marketing reliés au recrutement d'abonné; et
- Les charges administratives incluent tous les frais reliés à la gestion du réseau d'abonnés du Fonds et de ses filiales.

Pour la quatrième période de 2006, les charges d'exploitation se sont élevées 4 128 000 \$ ou 50,6 % des produits totaux, une augmentation de 7,6 % en comparaison à 3 838 000 \$ ou 47,0 % pour la même période l'an dernier. Pour l'année fiscale 2006, ces dépenses ont atteint 16 531 000 \$ ou 51,2 % des produits totaux comparé à 15 489 000 \$ ou 46,8 % pour la même période annualisée de l'an dernier, une augmentation de 6,7 %.

### *Télésurveillance et service à la clientèle*

Dans le quatrième trimestre de 2006, les charges de télésurveillance et du service à la clientèle ont été de 1 752 000 \$ ou 23,6 % des produits de télésurveillance et services comparé à 1 831 000 \$ ou 23,9 % pour le quatrième trimestre de 2005, une diminution de 4,3 %. Cette diminution, en terme de dollars et de pourcentage, s'explique par la restructuration annoncée précédemment de ses centres de télésurveillance du Fonds et de son service à la clientèle. En raison des diverses initiatives de réduction de coût et d'augmentation de la productivité, les coûts d'opération de nos centres de télésurveillance ont diminué de 777 000 \$ à 672 000 \$ durant le quatrième trimestre de 2006 comparé au quatrième trimestre de 2005. Cette diminution vient plus que contrebalancer l'augmentation du coût du service à la clientèle de 1 054 000 \$ à 1 080 000 \$. Cette augmentation est principalement attribuable à des paiements plus élevés aux distributeurs associés en raison du nouveau programme de distributeurs associés mis en place l'année dernière qui ont plus que compensé une diminution de nos salaires internes. Quant à l'année fiscale 2006, les charges de télésurveillance et du service à la clientèle ont atteint 7 241 000 \$ ou 24,4 % des produits de télésurveillance et services comparé à 7 532 000 \$ ou 24,3 % pour la même période annualisée l'an dernier. Cette amélioration est expliquée par les mêmes raisons que pour le quatrième trimestre.

### *Dépenses d'installation, de vente et de marketing*

Les dépenses d'installation, de vente et de marketing ont totalisé 744 000 \$ ou 101,2 % des revenus d'installation durant le quatrième trimestre de 2006 comparé à 573 000 \$ ou 113,0 % pour le quatrième trimestre de 2005. Cette diminution en terme de pourcentage peut s'expliquer par quelques contrats importants avec marge plus élevée réalisés pendant le quatrième trimestre de 2006. Pour l'année fiscale 2006, ces charges ont atteint 2 740 000 \$ ou 103,2 % comparé à 2 088 000 \$ ou 96,8 % durant la même période annualisée de 2005. Ces dépenses plus élevées, en terme de dollars et de pourcentage, s'expliquent par la création d'un service de marketing et à la formation d'une force de vente résidentielle en 2006.

### *Bénéfice avant charges générales et administratives et autres éléments*

Le bénéfice avant charges générales et administratives et autres éléments a été de 5 655 000 \$ pour le quatrième trimestre de 2006 ou 69,4 % des produits totaux. Cette comparaison est défavorable avec le même trimestre de l'année dernière lequel avait une marge bénéficiaire brute 5 766 000 \$, ou 70,6 %. Ceci est attribuable, tel que mentionné précédemment, à une diminution des revenus de télésurveillance combiné à un plus haut pourcentage de revenus d'installation qui procurent une moins bonne rentabilité que les revenus de télésurveillance. Cette tendance négative s'est également produite au cours de l'année fiscale 2006 comparé à l'année fiscale annualisée de 2005 avec le bénéfice avant charges générales et administratives et autres éléments atteignant

22 323 000 \$ ou 69,1 % des produits totaux comparé avec 23 503 000 \$ ou 71,0 % respectivement, une diminution de 5,0 %.

### *Charges générales et administratives*

Les charges générales et administratives étaient de 1 632 000 \$, ou 20,0 % des produits totaux à la fin du quatrième trimestre de 2006, plus élevées de 13,8 % que les charges de 1 434 000 \$, ou 17,6 % des produits totaux pendant le même trimestre l'an dernier. Ces dépenses plus élevées proviennent principalement de la rémunération payée au président du Conseil d'administration et au président et chef de la direction qui n'avaient pas été rémunérés par le groupe AlarmCap en 2005 et de frais professionnels plus élevés. Pour l'année fiscale 2006, ces charges ont atteint 6 550 000 \$ ou 20,3 % des produits totaux, une augmentation de 11,6 % comparé à 5 869 000 \$ ou 17,7 % pour l'année fiscale annualisée 2005. Cette augmentation des charges est expliquée par les mêmes raisons qu'au cours du quatrième trimestre.

### BAIIA

Pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2006, le BAIIA a été de 4 023 000 \$ ou 49,4 % des produits totaux, une diminution de 7,1 % comparé à 4 332 000 \$ ou 53,0 % pour le quatrième trimestre de 2005. Le BAIIA s'élevait à 15 773 000 \$ ou 48,8 % en 2006 et de 17 633 000 \$ ou 53,2 % pour la même période annualisée l'an dernier. Cette diminution de 10,5 % est principalement attribuable à des produits totaux moins élevés et des charges générales et administratives plus élevées tel que mentionnés plus haut.

### Dépenses d'amortissement du réseau d'abonnés et immobilisations corporelles

Pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2006, le total des dépenses d'amortissement a été de 2 405 000 \$. Ce montant inclut 46 000 \$ d'amortissement des frais de financement reportés présentés à l'intérêt dans la section sur la dette. L'amortissement du réseau d'abonnés a été plus élevé de 1 109 000 \$ que lors du quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2005 suite à (i) l'évaluation du prix d'achat et aux actifs achetés qui ont été complétés après la fin de l'année 2005 et présentés dans les états financiers consolidés vérifiés de 2005 et (ii) une hausse de 59 000 \$ en amortissement des coûts de financement reliés aux honoraires de transaction pour un placement privé pour un montant total de 5 000 000 \$ en débetures subordonnées garanties à 9 % de série A du Fonds et une révision complète de la convention de crédit bancaire. Après l'évaluation, l'amortissement du réseau d'abonnés de Microtec est calculé à un taux de 12 % dégressif et l'amortissement du réseau d'abonnés de Securex est calculé à un taux de 10 % dégressif. Pour l'année 2006, le total des dépenses d'amortissement a atteint 9 481 000 \$ comparé à 9 221 000 \$ durant la même période annualisée de 2005.

### Dépense d'intérêt et amortissement des autres éléments d'actifs

Au quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2006, la dépense d'intérêt de 802 000 \$ (excluant le 46 000 \$ d'amortissement des frais de financement reportés) était plus élevée de 72 000 \$ qu'au quatrième trimestre de 2005. Cette augmentation est attribuable à un placement privé en débetures subordonnées garanties à 9 % de série A pour un montant en capital global de 5 000 000 \$. Ces débetures viennent à échéance en avril 2011. Le produit du placement de ces débetures a été utilisé pour rembourser une dette envers Securex Master Limited Partnership au montant 3 500 000 \$ et pour des fins générales. Pour l'année 2006, la dépense d'intérêt a atteint 3 099 000 \$ (excluant le 471 000 \$ d'amortissement des frais de financement reportés et de gain reporté) comparé à 2 885 000 \$ (excluant le 553 000 \$ d'amortissement des frais de financement reportés) pour l'année fiscale annualisée 2005 en conséquence principalement des taux d'intérêt moyens plus élevés payés parce que le Fonds a utilisé les acceptations bancaires en 2005 tandis qu'il a utilisé des taux variables plus élevés en 2006.

### Achalandage et autre actif incorporel

Le Fonds a effectué son test de dépréciation annuel. Tout au long de 2006, le Fonds n'a pas atteint ses objectifs financiers à l'égard des produits et bénéfice net. Par conséquent, et compte tenu de l'incidence possible des modifications proposées aux règles fiscales canadiennes, le Fonds a conclu que la valeur comptable de l'écart d'acquisition avait subi une dépréciation permanente et une charge non-monétaire de 13 191 000 \$ a été inscrite au 31 décembre 2006.

## Bénéfice net

Une perte nette pour le trimestre a atteint 12 577 000 \$ or 1,99 par part comparé à un bénéfice net de 2 304 000 \$ ou 0,368 \$ par part pour la période correspondante de 2005. Pour l'année fiscale 2006, la perte nette s'élevait à 10 082 000 \$ ou 1,59 \$ par part comparé à 5 527 000 \$ ou 0,910 \$ par part pour l'année annualisée 2005. Cette grande différence entre ces deux périodes est principalement en raison des produits totaux moins élevés, de la charge de 13 191 000 \$ pour l'écart d'acquisition, des dépenses d'amortissement et des charges générales et administratives plus élevées comme décrites précédemment.

## **Conservation des abonnés**

Le taux brut de l'attrition annualisé des RMR pour le quatrième trimestre de 2006 a été de 9,91 % comparé à 13,43 % à la même période l'an dernier. Ceci représente une réduction de 26,2 % du taux d'annulation de contrats de télésurveillance des clients. L'attrition nette, après la signature des clients existants ou le rebranchement des systèmes déjà installés, a été de 9,14% pour le quatrième trimestre de 2006 comparé à 12,38% pour le même trimestre de l'année dernière. Pour l'année 2006, le taux brut d'attrition atteignait 11,62 % comparé à 12,18 % pour l'année 2005 et le taux net d'attrition a totalisé 10,73 % et 10,99 % respectivement. L'amélioration des taux d'attrition devrait avoir un impact favorable sur les coûts de remplacement des abonnés du Fonds à l'avenir.

Le taux d'attrition représente les RMR bruts perdus suite aux annulations réduit des garanties d'annulation et représente donc un pourcentage du total des revenus récurrents de la période.

## **Situation de trésorerie et source de financement**

Au 31 décembre 2006, le Fonds avait des liquidités de 1 073 000 \$, une diminution de 599 000 \$ comparé au 31 décembre 2005. Cette diminution s'explique principalement par le fait que les liquidités disponibles pour distribution étaient plus basses que les liquidités distribuées au cours de l'année fiscale 2006.

L'actif total au 31 décembre 2006 atteignait 101 605 000 \$ comparé à 115 309 000 \$ pour la même période l'an dernier. Cette diminution tangible est causée par la dépréciation de l'écart d'acquisition de 13 191 000 \$.

Le passif total de 61 133 000 \$ est de 4,4 % plus élevé que celui à la même date correspondante l'année dernière et est principalement composé de la dette à long terme de 50 000 000 \$ dont 45 000 000 \$ provient de la convention de crédit et 5 000 000 \$ d'un placement privé en débetures subordonnées garanties 9% de série A du Fonds venant à échéance en avril 2011.

L'avoir des porteurs de parts au 31 décembre 2006 était de 40 472 000 \$ comparé à 56 777 000 \$ au 31 décembre 2005. Cette diminution de 28,7 % est principalement expliquée par la dépréciation de l'écart d'acquisition et des distributions totales cumulées plus élevées que les bénéfices nets cumulés.

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2006, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont été de 2 699 000 \$ comparé à 3 448 000 \$ atteint durant la même période l'an dernier. La baisse des bénéfices nets a plus que compensé un amortissement plus élevé et la dépréciation de l'écart d'acquisition. Pour l'année fiscale 2006, il a atteint 13 972 000 \$ ou 14,1 % plus élevé comparé à 12 247 000 \$ pour l'année annualisée 2005 grâce à l'amélioration de la variation nette des soldes hors caisse liés à l'exploitation, la dépréciation de l'écart d'acquisition et un amortissement plus élevé lesquels ont plus que compensé une baisse des bénéfices nets.

Les activités d'investissement ont été de 1 446 000 \$ au cours du quatrième trimestre de 2006 comparé à 1 938 000 \$ au cours du quatrième trimestre de 2005. Cette diminution s'explique par une faible augmentation du réseau d'abonnés au cours du quatrième trimestre de 2006. Au cours de l'année 2006, elles ont atteint 8 879 000 \$ comparé à 79 684 000 \$ durant la période de 9 mois de 2005. Cette diminution s'explique par l'acquisition de l'entreprise en 2005.

Les activités de financement ont représenté 1 231 000 \$ durant le quatrième trimestre de 2006 comparé à 1 910 000 \$ pour la même période de l'année dernière. Cette diminution de 35,5 % s'explique principalement par des distributions moins élevées aux détenteurs de parts.

## Liquidités disponibles pour distribution et distributions

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

	T4-2006	T3-2006	T2-2006	T1-2006	Total 2006	T4-2005	T3-2005	T2-2005	Total 9 mois 2005
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>BAIIA</b>	<b>4 023</b>	<b>3 583</b>	<b>4 018</b>	<b>4 149</b>	<b>15 773</b>	<b>4 332</b>	<b>4 417</b>	<b>4 476</b>	<b>13 225</b>
<b>Ajustement non monétaire (Régime de parts virtuelles)</b>	<b>(78)</b>	<b>11</b>	<b>67</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>3 945</b>	<b>3 594</b>	<b>4 085</b>	<b>4 149</b>	<b>15 773</b>	<b>4 332</b>	<b>4 417</b>	<b>4 476</b>	<b>13 225</b>
Moins :									
Intérêt sur dette	(812)	(823)	(754)	(719)	(3 099)	(732)	(739)	(693)	(2 164)
Dépenses en immobilisation de maintenance	(60)	(150)	(200)	-	(410)	162	(142)	(20)	-
Coûts de remplacement de clients	(1 475)	(1 959)	(1 897)	(1 680)	(7 011)	(1 853)	(1 953)	(1 631)	(5 437)
<b>Liquidités disponibles pour distribution</b>	<b>1 598</b>	<b>662</b>	<b>1 234</b>	<b>1 750</b>	<b>5 253</b>	<b>1 909</b>	<b>1 583</b>	<b>2 132</b>	<b>5 624</b>
Liquidités disponibles pour distributions par part	0,253	0,105	0,195	0,277	0,831	0,305	0,253	0,374	0,926
<b>Distributions déclarées</b>	<b>1 344</b>	<b>1 581</b>	<b>2 056</b>	<b>1 924</b>	<b>6 905</b>	<b>1 917</b>	<b>1 933</b>	<b>1 975</b>	<b>5 825</b>
Distributions par part	0,213	0,250	0,325	0,305	1,092	0,307	0,309	0,346	0,959
Moyenne pondérée de parts en circulation pour la période (en milliers)	6 324	6 324	6 324	6 324	6 324	6 254	6 254	5 703	6 072

Les coûts de remplacement de clients représentent les coûts pour acquérir de nouveaux comptes afin de remplacer les comptes perdus par suite de l'attrition de clients. Les coûts de remplacement de clients sont nécessaires pour maintenir les RMR et les liquidités disponibles pour distributions du Fonds à leur niveau actuel. Pour maintenir le niveau de RMR, le Fonds utilise ses fonds pour remplacer les RMR grâce à son réseau de distributeurs associés, sa force de vente à l'interne, son service à la clientèle ainsi que par la vente de nouveaux services à valeur ajoutée à ses clients existants.

Dans le quatrième trimestre de 2006, les liquidités disponibles pour distributions ont été supérieures de 254 000 \$ aux distributions déclarées. Pour la même période l'an dernier, les liquidités disponibles ont été inférieures de 8 000 \$ aux distributions déclarées. Durant le quatrième trimestre de 2006, la diminution des liquidités déclarées ont plus que compensé une baisse des liquidités disponibles pour distributions comparé à la même période l'année dernière. La diminution des liquidités disponibles pour distributions de l'année 2006 comparé à l'année annualisée 2005 plus élevées est causée par un BAIIA ajusté à la baisse, par des coûts en intérêts plus élevés et des dépenses plus élevées en immobilisation de maintenance qui ont plus que contrebalancé une réduction des coûts de remplacement des abonnés. Pour un meilleur équilibre entre nos liquidités disponibles et nos distributions, la société a annoncé une réduction des distributions en septembre dernier. Les distributions mensuelles ont été réduites de 35 % de 0,10833 à 0,07083 par unité. De plus, la compagnie s'est restructurée à la fin septembre et environ 6% des employés du Fonds ont été mis à pied. Finalement, le Fonds réalise le rendement de ses investissements par la mise à niveau de sa plate-forme de télécommunication et achève son plan annoncé précédemment pour rétablir son BAIIA au niveau du deuxième trimestre de 2005 et réduit ses coûts de remplacement de sa clientèle dans le but d'améliorer ses liquidités disponibles pour distribution.

### Distribution déclarée

Pour l'année terminée le 31 décembre 2006, le Fonds déclare les distributions suivantes :

**Part de fiducie de catégorie A :**

Période	Date de clôture	Date de paiement	Distribution par part	Total \$
Janvier 2006	31 janvier 2006	28 février 2006	0,10833	495 560
Février 2006	28 février 2006	31 mars 2006	0,10833	495 560
Mars 2006	31 mars 2006	30 avril 2006	0,10833	495 560
Avril 2006	30 avril 2006	31 mai 2006	0,10833	495 560
Mai 2006	31 mai 2006	30 juin 2006	0,10833	495 560
Juin 2006	30 juin 2006	31 juillet 2006	0,10833	495 560
Juillet 2006	31 juillet 2006	31 août 2006	0,10833	495 560
Août 2006	31 août 2006	30 septembre 2006	0,07083	324 020
Septembre 2006	30 septembre 2006	31 octobre 2006	0,07083	324 020
Octobre 2006	31 octobre 2006	30 novembre 2006	0,07083	324 020
Novembre 2006	30 novembre 2006	31 décembre 2006	0,07083	324 020
Décembre 2006	31 décembre 2006	31 janvier 2007	0,07083	324 020
			<u>1,11246</u>	<u>5 089 020</u>

**Part de fiducie de catégorie B :**

Période	Date de clôture	Date de paiement	Distribution par part	Total \$
Janvier 2006	31 janvier 2006	28 février 2006	0,08333	145 833
Février 2006	28 février 2006	31 mars 2006	0,08333	145 833
Mars 2006	31 mars 2006	30 avril 2006	0,08333	145 833
Avril 2006	30 avril 2006	31 mai 2006	0,10833	189 583
Mai 2006	31 mai 2006	30 juin 2006	0,10833	189 583
Juin 2006	30 juin 2006	31 juillet 2006	0,10833	189 583
Juillet 2006	31 juillet 2006	31 août 2006	0,10833	189 583
Août 2006	31 août 2006	30 septembre 2006	0,07083	123 958
Septembre 2006	30 septembre 2006	31 octobre 2006	0,07083	123 958
Octobre 2006	31 octobre 2006	30 novembre 2006	0,07083	123 958
Novembre 2006	30 novembre 2006	31 décembre 2006	0,07083	123 958
Décembre 2006	31 décembre 2006	31 janvier 2007	0,07083	123 958
			<u>1,03746</u>	<u>1 815 621</u>

**Distributions totales déclarées****6 904 641****Obligations contractuelles**

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2006 \$	31 décembre 2005 \$
Emprunt bancaire à terme (a)	45 000	45 000
Billet à terme	-	3 500
Débiteures subordonnées (b)	5 000	-
	<u>50 000</u>	<u>48 500</u>

(a) Emprunt bancaire à terme autorisé de 45 000 000 \$, échéant en mars 2008 et portant intérêt à des taux variant entre 0,50 % et 1,00 % au-dessus du taux de base et entre 1,75 % et 2,25 % au dessus du taux des acceptations bancaires dépendamment des ratios financiers calculés sur une base mensuelle. Ces taux d'intérêt ne tiennent pas compte des instruments financiers dérivés de couverture.

La dépense d'intérêt à l'état des résultats a été comptabilisée au taux effectif de l'emprunt de 5,50 % à 5,90 % lequel tient compte des instruments financiers dérivés de couverture.

L'emprunt a été garanti par une hypothèque grevant la totalité des biens meubles et immeubles, actuels et futurs, du Fonds.

Le Fonds doit respecter certains ratios financiers. Au 31 décembre 2006 et au cours des trois derniers trimestres de l'exercice 2006, le Fonds ne respectait pas certains ratios financiers. Toutefois, le Fonds a obtenu les renonciations nécessaires de ses créanciers ou des modifications à l'emprunt pour ce qui est du non-respect des ratios financiers. Par conséquent, l'emprunt n'a pas été reclassé à titre de passif à court terme.

- (b) En avril 2006, le Fonds a finalisé le placement privé pour un montant total de 5 000 000 \$ en débetures subordonnées garanties à 9 % de série A du Fonds. Les obligations viennent à échéance en avril 2011.

<b>Obligations contractuelles</b> (en milliers de dollars)	<b>Paiements par période</b>			
	<b>Total</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>1 à 3 ans</b>	<b>4 à 5 ans</b>
Emprunt bancaire à terme	45 000	-	45 000	-
Débetures subordonnées	5 000	-	-	5 000
Contrats de location-acquisition	462	82	183	197
<b>Total</b>	<b>50 462</b>	<b>82</b>	<b>45 183</b>	<b>5 197</b>

## Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2006, les ententes relatives aux swaps de taux d'intérêt se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)

<b>Objectif</b>	<b>Taux fixe à payer</b>	<b>Taux variable à recevoir</b>	<b>Notionnel</b>	<b>Échéance</b>	<b>Juste valeur</b>
Couverture de dette	4,82% jusqu'en avril 2006 5,50% de mai 2006 à avril 2007 6,00% de mai 2007 à mars 2008 (taux effectif 5,50%)	Taux des acceptations bancaires +2,25%	45 000 \$	Mars 2008	330 \$ (718 \$ en 2005)

Au cours de l'année 2006, le Fonds a renoncé aux swaps de taux d'intérêt à titre d'instruments de couverture parce qu'il a changé des taux d'acceptations bancaires au cours du troisième trimestre à un taux variable plus élevé afin de réduire l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur les engagements financiers. En conséquence, les swaps de taux d'intérêt ont été comptabilisés au bilan pour un montant de 330 000 \$.

## Évènements subséquents

Le 2 avril 2007, le Fonds a signé une modification au titre de la convention d'emprunt à terme bancaire de 45 000 000 \$. La nouvelle convention comprend des modifications aux exigences en matière de ratios financiers et une augmentation variant de 0,25 % à 0,75 % du taux d'intérêt s'ajoutant au taux préférentiel bancaire ou au taux des acceptations bancaires.

La nouvelle convention prévoit également un remboursement anticipé égal au montant net obtenu relativement aux événements spécifiques décrits à la note 2 des états des financiers consolidés.

## Arrangements hors-bilan

Les arrangements hors-bilan du fonds consistaient en des baux dans le cours normal des opérations. Ces baux ont différents termes mais ne comportent pas de clauses qui les feraient augmenter et qui auraient un impact matériel sur les états financiers.

## Opérations entre apparentés

Au cours de la période, le Fonds a conclu des opérations avec des sociétés contrôlées par des porteurs de parts qui sont également membres de la direction du groupe AlarmCap. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant convenu entre les parties. Ces opérations sont reflétées dans les états financiers de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	2006	2005 (9 mois)
État des résultats :	\$	\$
Télésurveillance et services à la clientèle	50	10
Charges générales et administratives	742	441
Intérêt sur dette incluant l'amortissement des frais de financement reportés	89	240
<b>Bilans :</b>		
Débiteurs	-	152
Réseaux d'abonnés	70	52
Créditeurs	85	-
Billet à demande	-	198

## Parts émises et en circulation

Un nombre illimité de parts de catégorie A du Fonds et de parts de catégorie B du Fonds peuvent être émises aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds. Chaque part est cessible et, sous réserve de certaines priorités rattachées aux liquidités disponibles pour la distribution et aux « distributions spéciales » et consenties aux parts de catégorie A du Fonds par rapport aux parts de catégorie B, représente un intérêt bénéficiaire indivis et égal sur les distributions du Fonds, que ce soit du bénéfice net, des gains en capital réalisés nets (autres que les gains en capital réalisés nets distribués aux porteurs qui demandent un rachat) ou d'autres montants, et sur l'actif net du Fonds en cas de dissolution ou de liquidation du Fonds. Les parts ne sont pas susceptibles d'appels de fonds futurs et chaque part entière confère une voix à son porteur à toutes les assemblées des porteurs. Sauf dans certaines situations, les parts ne confèrent aucun droit de conversion ou de rachat au gré du porteur ou du Fonds ni aucun droit préférentiel de souscription. Les porteurs de parts de catégorie A du Fonds occupaient jusqu'au 30 avril 2006 un rang supérieur par rapport aux porteurs de parts de catégorie B du Fonds à l'égard des liquidités disponibles pour distribution payables relativement à chaque part qui est supérieure à 0,07916 \$ par part mais qui est inférieure à 0,10834 \$ par part (« **priorité de distribution** »). La priorité de distribution demeurait en vigueur jusqu'au moment où les porteurs de parts de catégorie A du Fonds recevaient les distributions globales (ce qui comprend toutes les formes de distributions autres que la distribution spéciale décrite ci-après) versées par le Fonds aux porteurs de parts de catégorie A du Fonds au cours d'un trimestre et qui correspondent à 0,325 \$ par part du Fonds sur une période de quatre (4) trimestres d'exercice consécutifs (« **cas de résiliation de la priorité de distribution** »). Advenant un cas de résiliation de la priorité de distribution, les porteurs de parts de catégorie B du Fonds ont, au choix de chaque porteur de parts de catégorie B du Fonds, le droit d'échanger leur part de catégorie B du Fonds en parts de catégorie A du Fonds en fonction de une (1) part du Fonds contre une (1) part de catégorie B du Fonds. Le 30 avril 2006, les porteurs de parts de fiducie de catégorie A ayant reçu du Fonds des distributions trimestrielles équivalente à 0,325 \$ par part de catégorie A pour une période de 4 trimestres consécutifs, la priorité de distribution en faveur des détenteurs de parts de catégorie A sur les détenteurs de catégorie B est terminée. En conséquence, les porteurs de parts de catégorie B ont, depuis cette date, le droit d'échanger leurs parts de catégorie B pour des parts de catégorie A à raison d'une (1) part de fiducie de catégorie A pour chaque part de fiducie de catégorie B.

Au 31 décembre 2006, 4 574 401 parts de catégorie A du Fonds et 1 750 000 parts de catégorie B étaient émises et en circulation.

## Régime de parts du Fonds

Les cadres et administrateurs du groupe AlarmCap et les fiduciaires de la fiducie et du Fonds sont admissibles au régime de parts virtuelles du Fonds (le « régime »). L'objectif du régime est de fournir aux participants admissibles des opportunités de rémunération qui améliorent la capacité du Fonds et à AlarmCap d'attirer, de motiver et de retenir les Fiduciaires, les dirigeants et le personnel clés, de récompenser les participants au régime pour leur rendement à long terme supérieur à la moyenne et la croissance qui lui est reliée en liquidités disponibles et d'aligner les intérêts des participants et des porteurs de parts.

Le régime prévoit que certains employés et fiduciaires peuvent recevoir des attributions sous la forme de parts fictives. Le nombre maximum de parts fictives qui peut être émis en vertu du régime est de 10% de nombre total de parts émises en tout temps. Les parts fictives sont acquises si elles respectent certaines conditions, y compris

l'emploi permanent du participant durant le cycle de même que toutes autres conditions fondées sur le rendement déterminé à la date de l'attribution. Durant une période de quatre-vingt-dix (90) jours après l'approbation des états financiers du Fonds pour le dernier exercice financier dans le cycle de trois ans, les parts fictives acquises sont payées au participant en parts de fiducie de catégorie A émises de la trésorerie en nombre égal au nombre de parts fictives acquises.

Au 31 décembre 2006, 160 167 parts virtuelles avaient été octroyées. Toutefois, parce que la direction ne croit pas que les conditions basées sur la performance seront réunies, les frais de 78 000 \$ provisionnés au cours des trois premiers trimestres ont été renversés au cours du dernier trimestre de 2006. Durant le dernier trimestre de 2006, les montants qui avaient été comptabilisés au cours des derniers mois ont été renversés car la direction estime maintenant que ces parts virtuelles ne rencontreront pas les conditions sous lesquelles elles pourront être acquises.

## **Conventions comptables**

Étant donné que le Fonds a débuté ses activités en 2005, toutes les politiques comptables adoptées sont inscrites dans les notes des états financiers vérifiés consolidés du Fonds au 31 décembre 2005 sauf celle inscrite ci-dessous.

Pour comptabiliser ces attributions, le Fonds utilise la méthode fondée sur la juste valeur. Selon cette méthode, la juste valeur des attributions à base de parts fondée sur la valeur de marché à la date de l'attribution est constatée comme une charge de rémunération, sur la période d'acquisition des droits applicable avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. À l'acquisition des droits, le montant initialement comptabilisé dans le surplus d'apport est transféré aux apports des porteurs de parts.

### *Changements à venir des normes comptables*

Le Fonds revoit toutes les révisions du Manuel de l'ICCA dès publication. Ce qui suit est un résumé des principales révisions du manuel qui seront en vigueur pour les états financiers du Fonds pour l'année se terminant le 31 décembre 2007. Sur la base de cette analyse, nous n'anticipons pas d'effets significatifs dans les états financiers du Fonds lorsque nous avons adopté ces nouvelles normes le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Manuel Chapitre 1530 – Résultat étendu – requiert une présentation du résultat étendu et de ses composantes (défini comme la variation des capitaux propres au cours d'une période, découlant d'opération et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires) aux états financiers ainsi que dans le résultat net.

Manuel Chapitre 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Celui-ci stipule les normes pour le classement des instruments financiers, des intérêts, des dividendes, des pertes et des gains correspondants, les circonstances dans lesquelles il y a compensation entre des actifs financiers et des passifs financiers et la divulgation des instruments financiers et des dérivés non financiers.

Manuel Chapitre 3865 – Couvertures – établit les normes qui précisent quand et comment peut être appliquée la comptabilité de couvertures, s'assure que les gains, pertes, produits et charges qui se compensent sont comptabilisés au résultat net au cours de la même ou des mêmes périodes.

Manuel Chapitre 3861 – Instruments financiers – Informations à fournir et présentation – remplace le chapitre 3860 du Manuel – Instruments financiers – Informations à fournir et présentation et établit les normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers, et précise l'information à fournir à leur sujet.

## **Base de présentation**

Les états financiers consolidés du Fonds ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (« PCGR canadiens »).

## **Consolidation**

Ces états financiers consolidés incluent les comptes du Fonds et ceux de ses filiales à part entière.

## Utilisation d'estimations

Pour la préparation de ces états financiers consolidés, la direction a été tenue de faire des estimations et de poser des hypothèses qui influent sur les montants constatés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La direction est d'avis que les états financiers consolidés ont été préparés en faisant preuve de jugement dans les limites de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

## Constatation des produits

Les produits découlant de l'installation sont constatés une fois l'installation achevée. Les produits provenant d'activités de télésurveillance et de services sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits perçus d'avance à l'égard de services à rendre au cours du prochain exercice sont présentés dans le passif à court terme. Les produits provenant de l'abonnement initial au service perçus auprès des clients à la signature des contrats sont portés en réduction du coût des réseaux d'abonnés.

## Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, ou de la valeur de remplacement.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie estimative selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Dégressif	4 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	33 1/3 %
Améliorations locatives	Linéaire	sur la durée du bail

## Réseaux d'abonnés

Les réseaux d'abonnés sont établis en fonction des coûts directs liés au recrutement ou à l'acquisition de contrats d'abonnés. Les coûts directs de recrutement sont constitués des coûts directement liés à l'exécution d'un contrat, déduction faite des produits provenant de l'abonnement initial au service. Ils comprennent principalement le coût du matériel, les frais d'installation, les frais initiaux directs comme les commissions, les paiements versés aux recruteurs indépendants et les frais de branchement au réseau. Les coûts directs de recrutement et d'acquisition de contrats d'abonnés sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Réseau d'abonnés Microtec	Dégressif	12 %
Réseau d'abonnés Securex	Dégressif	10 %

## Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'écart entre le prix d'achat, y compris les coûts d'acquisition, des entreprises acquises et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que les actifs pourraient avoir subi une moins-value. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition qui lui est attribué, excède sa juste valeur, selon une combinaison de méthodes d'évaluation, la dépréciation est calculée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur sa juste valeur implicite, d'après la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'unité d'exploitation.

## **Autres éléments d'actif à long terme**

Les autres actifs à long terme comprennent principalement les frais de financement reportés comptabilisés au coût et amortis de manière linéaire sur la durée de la dette et des liquidités soumises à restrictions connexes.

## **Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation quand des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus à l'utilisation plus sa valeur résiduelle. Si ces actifs sont jugés comme ayant subi une dépréciation, le montant de la dépréciation à constater correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur juste valeur.

## **Contrat de location**

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-acquisition ou de location-exploitation. Les contrats de location-acquisition sont ceux en vertu desquels pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont transférés du bailleur au preneur. Les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode du solde dégressif. Les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont réduites de la tranche en capital des loyers. La tranche en intérêts théoriques des loyers est passée en charges.

## **Rémunération à base de parts**

Comme il est décrit à la note 12, le Fonds offre un régime de rémunération à base de parts sous la forme d'attribution de parts fictives.

Pour comptabiliser ces attributions, le Fonds utilise la méthode fondée sur la juste valeur. Selon cette méthode, la juste valeur des attributions à base de parts fondée sur la valeur de marché à la date de l'attribution est constatée comme une charge de rémunération, sur la période d'acquisition des droits applicable avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. À l'acquisition des droits, le montant initialement comptabilisé dans le surplus d'apport est transféré aux apports des porteurs de parts.

## **Bénéfice par part**

Le bénéfice par part est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré de parts des catégorie A et B en circulation pour l'exercice.

Le résultat dilué par part est calculé selon la méthode du rachat d'actions et tient compte de la totalité des éléments ayant une incidence dilutive.

L'incidence des parts virtuelles du Fonds pouvant être exercées sur le résultats par part est anti-dilutive et, par conséquent, le résultat de base et dilué par part est le même.

## **Comptabilité de couverture**

Le Fonds conclut des swaps de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur les engagements financiers. Le Fonds n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

La désignation à titre de couverture n'est permise que si, au moment de la mise en place de la couverture et au cours de la période de couverture, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument dérivé sont censées contrebalancer en grande partie les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Le Fonds documente officiellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques pour l'exécution d'opérations de couverture. Ce processus comprend l'établissement de liens entre tous les instruments dérivés. Également, le Fonds documente et évalue officiellement, au moment de la mise en place et de manière continue, si les instruments financiers dérivés qui sont utilisés dans les opérations de couverture sont hautement efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les gains ou les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés antérieurement désignés à titre de couvertures et qui ont été résiliés ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance sont comptabilisés en résultat (intérêts sur la dette) dans la période au cours de laquelle l'opération de couverture sous-jacente est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est frappé d'extinction ou vient à échéance avant que l'instrument dérivé connexe ne prenne fin, tout gain ou toute perte réalisé ou latent sur cet instrument de couverture dérivé est comptabilisé en résultat.

Les instruments dérivés inefficaces ou non désignés à titre de couvertures sont présentés à la valeur de marché à titre d'éléments distincts aux états financiers consolidés. Toute variation de la juste valeur liée à ces instruments est comptabilisée en résultat.

### **Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Il incombe à la direction d'attester de la conception du contrôle interne du Fonds à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information comme l'exige le Règlement 52-109 – Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR applicables. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière devrait comprendre les politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs du Fonds;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux PCGR applicables;
- fournissent une assurance raisonnable que les encaissements et décaissements du Fonds ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil de fiducie;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs du Fonds qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers annuels est soit interdite, soit prévenue à temps.

En raison de ses limitations inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes. Par ailleurs, l'extrapolation de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière afin que des périodes futures est assujettie au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou que le degré de conformité avec les politiques ou les procédures se détériore.

Les contrôles et procédures de présentation de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie puis communiquée à la haute direction, y compris au chef de la direction et au chef des finances, pour que les décisions appropriées soient prises en temps opportun concernant la communication de l'information. Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information du Fonds et ont évalué la conception du contrôle interne du Fonds à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006 conformément à l'exigence d'attestation du Règlement 52-109.

Le Fonds a décelé une faiblesse dans les procédures de dénombrement des stocks. Des travaux additionnels ont été entrepris afin de s'assurer que les montants présentés dans les états financiers à la fin de l'exercice sont

exacts. La faiblesse détectée sera corrigée au premier trimestre de 2007 au moyen de l'ajout de nouvelles procédures.

Le Fonds a décelé une faiblesse dans le processus d'évaluation de la dépréciation de l'écart d'acquisition. Ce processus devrait être exécuté tôt durant l'exercice de façon à ce que toute dépréciation puisse être rapidement détectée et prise en compte. Le Fonds n'a procédé à cette évaluation qu'au premier trimestre de 2007 pour l'exercice 2006.

En raison des faiblesses importantes décrites plus haut, la direction a conclu que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière et que les contrôles et procédures de communication de l'information n'étaient pas efficaces. Nonobstant ces faiblesses, la direction a conclu que les états financiers consolidés figurant dans le présent rapport présentent fidèlement la situation financière consolidée et les résultats d'exploitation consolidés du Fonds au 31 décembre 2006 et pour l'exercice terminé à cette date.

#### Mesures correctives

Au premier trimestre de 2007, le Fonds concevra de nouvelles procédures et de nouveaux contrôles pour corriger les faiblesses importantes susmentionnées.

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et rapportée à la haute direction, y compris au président et au chef de la direction financière, sur une base régulière de sorte que des décisions appropriées puissent être prises concernant la divulgation publique. Une évaluation de l'efficacité de la conception et des opérations de nos contrôles et procédures de communication de l'information a été effectuée au 31 décembre 2006, par et sous la surveillance de la direction du Fonds, y compris le président et le chef de la direction financière. Basé sur cette évaluation, le Président et le chef de la direction financière ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information, comme définies dans le Règlement 52-109, l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, sont efficaces pour s'assurer que l'information requise soit divulguée dans les rapports que nous déposons ou soumettons sous les Autorités canadiennes des valeurs mobilières est enregistrée, traitée, synthétisée et présentée au cours des périodes précises sous ces règles et formes.

### **Facteurs de risque**

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada selon le principe de la continuité de l'exploitation, qui suppose que le Fonds sera en mesure de générer suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires dans un avenir prévisible.

À la fin de chacun des trois premiers trimestres de 2006, le Fonds n'avait pas respecté ses clauses restrictives bancaires. Toutefois, il a obtenu les dérogations appropriées de la part de ses créanciers garantis. Au 31 décembre 2006, le Fonds ne respectait pas les clauses restrictives. Le 2 avril 2007, le Fonds a signé une modification au titre de l'emprunt à terme bancaire de 45 000 000 \$. Cette modification comprend des changements aux clauses restrictives, qui définissent de nouveaux ratios pour la période du 1er octobre 2006 au 31 mars 2007, et des ratios plus exigeants par la suite. La modification exige aussi le remboursement anticipé de l'emprunt dans certaines situations précises. Avec cette modification, le Fonds respecte maintenant ses nouvelles clauses restrictives au 31 décembre 2006.

Afin de rencontrer ses clauses restrictives pour les périodes postérieures au 31 mars 2007, la direction devra rembourser une tranche d'environ 5 000 000 \$ de l'emprunt à terme bancaire. Ce remboursement devrait être rendu possible au moyen d'un contrat de cession-bail de son bâtiment à St-Augustin-de-Desmaures et de l'obtention d'un nouveau financement additionnel par emprunt subordonné avant la fin avril 2007. La convention visant la vente de son bâtiment a été signée pour un montant de 2 880 000 \$, déduction faite de la commission de vente, et la clôture de l'opération est prévue d'ici le 16 avril 2007.

La direction a tenu des pourparlers préliminaires avec des créanciers potentiels. Selon ces pourparlers, la direction est d'avis qu'elle sera en mesure d'obtenir le solde nécessaire au remboursement de la tranche de 5 000 000 \$ de l'emprunt à terme de 45 000 000 \$.

Si le Fonds est dans l'incapacité de finaliser ces opérations d'ici le 30 avril 2007, il pourrait ne pas être en mesure de respecter ses clauses restrictives, ce qui pourrait entraîner le remboursement à vue de l'emprunt à terme bancaire de 45 000 000 \$, à moins que des modifications additionnelles ne soient négociées avec les créanciers garantis. Si ces négociations échouaient, le Fonds pourrait être dans l'impossibilité de respecter ses obligations futures.

Les présents états financiers consolidés ne tiennent compte d'aucun rajustement ou reclassement d'actifs ou de passifs qui seraient nécessaires si le Fonds avait accusé une incapacité de poursuivre ses activités.

## **Risques liés aux activités du groupe AlarmCap**

### *Capacité à maintenir la rentabilité et à gérer la croissance*

Aucune assurance ne peut être donnée que la stratégie d'affaires et de croissance du groupe AlarmCap lui permettra d'être rentable et de maintenir sa rentabilité à l'avenir. Les résultats d'exploitation futurs du groupe AlarmCap seront fonction de nombreux facteurs, dont (i) l'efficacité et l'efficience de ses programmes de marketing, (ii) sa capacité à améliorer continuellement son service afin de réaliser des retombées nouvelles et accrues provenant de la clientèle, à offrir des services de qualité supérieure et à réduire les coûts, (iii) sa capacité à cerner avec succès les nouvelles tendances dans l'industrie de la sécurité et d'y faire écho, (iv) le degré de concurrence dans l'industrie de la sécurité et (v) sa capacité à gérer les niveaux d'attrition naturelle.

Aucune assurance ne peut être donnée que le groupe AlarmCap est en mesure de gérer efficacement sa croissance, et tout défaut à cet égard pourrait entraîner des incidences défavorables importantes sur ses activités, sa situation financière, ses liquidités et ses résultats d'exploitation.

### *Concurrence*

L'industrie de la sécurité est hautement concurrentielle et fortement segmentée. Le groupe AlarmCap livre concurrence à de grosses sociétés ainsi qu'à de petites sociétés régionales et locales, dans tous ses secteurs d'activité. De plus, de nouveaux concurrents continuent de voir le jour dans l'industrie de la sécurité et le groupe AlarmCap pourrait devoir livrer concurrence à ces nouveaux venus à l'avenir. À l'instar de certains des concurrents actuels du groupe AlarmCap, les nouveaux concurrents pourraient disposer de ressources financières plus considérables que les siennes. De surcroît, d'autres sociétés offrant des services de sécurité ont adopté une stratégie similaire à celle du groupe AlarmCap qui donne lieu à l'achat agressif de comptes de télésurveillance au moyen de l'acquisition de portefeuilles de comptes d'abonnés. Certaines de ces sociétés pourraient être disposées à offrir des prix supérieurs à ceux que le groupe AlarmCap est prêt à offrir pour l'achat de comptes d'abonnés. Une telle concurrence pourrait entraîner une diminution du volume des ventes et des occasions d'achat moindres pour le groupe AlarmCap, augmentant ainsi le prix qu'il verse pour des comptes d'abonnés, ce qui affecterait de façon défavorable les distributions en espèces du groupe AlarmCap ainsi que ses résultats d'exploitation.

### *Convention d'achat d'actifs de SMLP*

La convention d'achat d'actifs de SMLP renferme certaines déclarations et garanties usuelles et les indemnités connexes. Les déclarations et garanties seront maintenues pendant une période de trois ans après la clôture de l'opération envisagée à la convention d'achat d'actifs de SMLP. Aucune assurance ne peut être donnée que le groupe AlarmCap récupérera des sommes auprès de SMLP pour manquement à de telles déclarations et garanties étant donné que rien ne garantit que les actifs ou les ressources financières de SMLP suffiront à satisfaire à de telles obligations.

### *Expansion*

Le succès de l'expansion prévue du groupe AlarmCap sera fonction de nombreux facteurs, notamment la capacité de la société à avoir accès à des capitaux, à trouver des cibles intéressantes à acquérir, à maintenir les coûts d'acquisition de comptes d'alarme et des taux d'attrition naturelle acceptables et à contrôler les coûts

d'exploitation. Rien ne garantit que le groupe AlarmCap sera en mesure de croître ou de réaliser son expansion prévue. De tels risques, s'ils devaient se matérialiser, pourraient avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap.

#### *Risque lié à l'industrie et sensibilité à l'économie*

Les activités du groupe AlarmCap sont tributaires de la santé de l'économie dans les marchés régionaux où il exerce ses activités et, de ce fait, ses résultats financiers sont sensibles à la confiance des consommateurs et au niveau de chômage, entre autres facteurs. Bien que le groupe AlarmCap ne puisse faire une corrélation précise entre l'incidence des conditions macro-économiques et ses activités commerciales, il croit qu'une détérioration des conditions économiques au Canada ou dans toute région où il exerce ses activités pourrait entraîner une diminution de la demande des produits ou des services qu'il offre et, si un tel degré de détérioration se maintenait ou s'aggravait, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap pourraient en subir d'importants contrecoups.

#### *Dépendance à l'égard du personnel clé*

La réussite du Fonds est fortement tributaire du maintien en fonction des membres de la haute direction du groupe AlarmCap. La perte des services de l'un ou de plusieurs des membres clés de la haute direction du groupe AlarmCap pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers. De plus, la croissance continue du groupe AlarmCap dépend de sa capacité à attirer et à fidéliser des dirigeants et des employés compétents et de la capacité de son personnel à gérer la croissance du groupe AlarmCap. L'incapacité d'attirer et de fidéliser du personnel clé pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap.

#### *Dépendance à l'égard des distributeurs*

La réussite du Fonds est fortement tributaire des distributeurs du groupe AlarmCap. La perte de certains distributeurs clés du groupe AlarmCap pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers. De plus, la croissance continue du groupe AlarmCap est fonction de sa capacité à attirer et à fidéliser des distributeurs. L'incapacité de les attirer et de les fidéliser pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, la croissance et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap.

#### *Risques liés à la technologie*

Dans l'industrie de la sécurité et des télécommunications, la technologie progresse continuellement et, même si le groupe AlarmCap prévoit tenter de suivre l'évolution des progrès technologiques, rien ne garantit que ses produits ou ses services continueront d'être concurrentiels.

#### *Efficacité et efficience des frais de publicité*

La croissance et la rentabilité futures du groupe AlarmCap seront fonction en partie de l'efficacité et de l'efficience de ses frais de publicité, y compris sa capacité (i) à faire mieux connaître ses produits et services, (ii) à élaborer un plan original mariant messages créatifs et médias appropriés respectant les frais de publicité prévus, et (iii) à gérer efficacement les frais de publicité afin de maintenir des marges d'exploitation acceptables. Aucune assurance ne peut être donnée que le groupe AlarmCap tirera éventuellement parti des frais de publicité qu'il aura engagés. En outre, rien ne garantit que les frais de publicité prévus du groupe AlarmCap se traduiront par une augmentation des ventes ou un degré accru et suffisant de sensibilisation à ses produits et services, ni que le groupe AlarmCap sera en mesure de gérer ces frais de publicité d'une manière qui soit rentable.

#### *Augmentation des taux d'intérêt*

Un des facteurs qui pourrait influencer le prix des parts de catégorie A du Fonds influencerait les taux de rendement annuels des distributions comparativement aux taux de rendement annuels d'autres instruments financiers constituera l'un des facteurs pouvant avoir une incidence sur le prix des parts de catégorie A du Fonds négociés sur les marchés publics. Ainsi, une augmentation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché entraînera une hausse du taux de rendement des autres instruments financiers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours des parts de catégorie A du Fonds.

## *Relations avec les employés*

Aucun des employés du groupe AlarmCap n'est syndiqué, et le groupe AlarmCap est d'avis qu'il entretient de bonnes relations avec ses employés. La détérioration de ces relations pourrait avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation.

## *Risque de responsabilité lié aux activités*

La nature des services du groupe AlarmCap l'expose éventuellement à des risques élevés de responsabilité liés à des actes ou des omissions d'employés ou à la défaillance de systèmes qui pourraient être inhérents à d'autres entreprises. La plupart des contrats de télésurveillance de Microtec et d'autres contrats aux termes desquels le groupe AlarmCap vend ses produits et offre ses services renferment des dispositions limitant sa responsabilité envers les abonnés en vue de réduire un tel risque. De plus, le groupe AlarmCap bénéficie d'une garantie d'assurance. Toutefois, en cas de litige portant sur ces questions, rien ne garantit que ces limites seront appliquées, les frais liés à un tel litige pouvant avoir une incidence défavorable sur le groupe AlarmCap.

## *Incidence défavorable potentielle des « fausses alarmes »*

Selon des sources sectorielles américaines, environ 95 % des déclenchements d'alarme qui entraînent un signalement auprès du personnel des forces policières ou de prévention des incendies ne sont pas des urgences et, de ce fait, sont des « fausses alarmes ». Cette incidence élevée de fausses alarmes a soulevé des préoccupations importantes dans certaines municipalités. De telles préoccupations pourraient entraîner une diminution de la probabilité ou de la rapidité d'intervention des forces policières par suite de déclenchements d'alarme et, ainsi, réduire la propension des consommateurs à souscrire des services de télésurveillance ou à continuer à faire appel à de tels services.

Un certain nombre de municipalités ont étudié ou étudient à l'heure actuelle la possibilité d'adopter diverses mesures visant à réduire le nombre de fausses alarmes. Parmi ces mesures, citons les suivantes : (i) assujettir les sociétés de télésurveillance à des amendes ou des pénalités pour le signalement de fausses alarmes, (ii) rattacher des licences aux systèmes de sécurité individuels et les faire révoquer après un nombre déterminé de fausses alarmes, (iii) imposer des amendes aux abonnés de systèmes de sécurité pour les fausses alarmes et (iv) imposer des restrictions au nombre d'interventions des forces policières à l'égard des déclenchements d'alarme à un endroit donné. La mise en place de telles mesures pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les affaires futures du groupe AlarmCap.

## *Incidence défavorable éventuelle de la réglementation gouvernementale à venir : Risques de litige*

Les activités du groupe AlarmCap sont assujetties à divers règlements, lois et exigences en matière de licences imposés par les autorités fédérales, provinciales et municipales et les ULC. La perte de telles licences ou l'imposition de conditions à l'octroi ou au maintien de telles licences pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le groupe AlarmCap. Ce dernier croit qu'il est conforme à tous égards importants aux exigences réglementaires et législatives applicables.

Dans une certaine mesure, les pratiques commerciales et publicitaires du groupe AlarmCap sont régies par la législation sur la protection du consommateur. Une telle législation comprend des restrictions sur la manière dont le groupe AlarmCap peut mousser les ventes de ses systèmes de sécurité ainsi que sur l'obligation pour celui-ci d'accorder aux acheteurs de ses systèmes de sécurité certains droits de résiliation. Bien que le groupe AlarmCap croie qu'il s'est conformé à cette législation à tous égards importants, aucune assurance ne peut être donnée qu'il n'y a pas eu infraction à cette législation en ce qui concerne la sollicitation de comptes d'alarme des abonnés actuels du groupe AlarmCap, plus particulièrement les comptes acquis auprès de tiers, ni ne peut-il être garanti qu'une telle infraction n'aura pas lieu à l'avenir.

## *Assurance*

Le groupe AlarmCap souscrit de l'assurance relativement à ses responsabilités éventuelles, dont le vol, les incendies, les dommages causés par les incendies, les pertes accidentelles de valeurs de ses actifs et les préjudices corporels, selon des montants auprès de tels assureurs, et des modalités qu'il juge appropriés en

tenant compte de tous les facteurs pertinents. Toutefois, il existe certains types de sinistres, généralement de nature catastrophique, comme des tremblements de terre et des inondations, qui ne peuvent être assurés ou qui ne sont pas économiquement assurables. Le groupe AlarmCap se fondera sur son jugement pour déterminer les montants, les limites de garantie et les dispositions en matière de franchise, afin que la garantie d'assurance sur les actifs et l'entreprise du groupe AlarmCap soit souscrite à des coûts raisonnables et des modalités convenables. Une telle approche pourrait faire en sorte que, advenant un sinistre important, la garantie d'assurance ne soit pas suffisante pour éponger l'intégralité de la valeur marchande réelle ou du coût de remplacement réel de l'investissement perdu du groupe AlarmCap. De plus, certains facteurs pourraient rendre peu intéressante l'utilisation du produit de l'assurance pour remplacer les biens après qu'ils aient été endommagés ou détruits. Dans de tels cas, le produit de l'assurance que touche le groupe AlarmCap pourrait ne pas être approprié pour restituer sa position économique à l'égard de ces biens. Aucune assurance ne peut être donnée que la garantie d'assurance dont bénéficie le groupe AlarmCap continuera d'être offerte à des modalités raisonnables, notamment des primes, des franchises et des exigences de coassurance raisonnables, ni que l'assureur du groupe AlarmCap ne déclinera pas la garantie à l'égard de toute demande de règlement future. Les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap pourraient être affectés de façon fortement défavorable si l'un des cas précités devait survenir.

## **Risques liés à la structure du Fonds**

### *Dépendance à l'égard de l'exploitation*

Le Fonds est une fiducie à capital variable, non dotée de la personnalité juridique et à but limité qui sera entièrement tributaire de l'exploitation de Microtec et de Securex et des actifs acquis auprès d'elles par suite de la clôture liée aux actifs de Microtec et de la clôture liée aux actifs de Securex, respectivement. Les distributions en espèces versées aux porteurs de parts de catégorie A du Fonds seront fonction, entre autres choses, de la capacité du Fonds à effectuer de telles distributions relatives aux parts de catégorie A du Fonds qui, par ricochet, est dépendant des distributions en espèces du Commanditaire, propriétaire des actifs de Microtec et de Securex. Le Commanditaire acquitte des dépenses et contracte des dettes et des obligations auprès de tiers. De telles dépenses, dettes et obligations pourraient avoir une incidence sur la capacité du Commanditaire à dégager des résultats d'exploitation positifs. La capacité du Commanditaire ou du Fonds à effectuer des distributions en espèces ou à faire d'autres paiements ou avances est également assujettie aux lois et règlements applicables et à des restrictions contractuelles que renferment les actes régissant tout endettement de ces entités.

### *Facilités de crédit et clauses restrictives*

Le Commanditaire assumera des obligations au titre de la dette contractée auprès de tiers aux termes de la convention de crédit. Le niveau d'endettement du Commanditaire pourrait entraîner des conséquences importantes sur les porteurs réels ou éventuels, y compris : (i) une partie des flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe AlarmCap sera affectée au paiement du capital et des intérêts de la dette, réduisant ainsi les sommes disponibles à distribuer au Fonds et pouvant servir à l'exploitation future du Fonds, (ii) la capacité du groupe AlarmCap à obtenir du financement supplémentaire au titre du fonds de roulement, des immobilisations ou des acquisitions à l'avenir pourrait être restreinte. La capacité du Commanditaire à acquitter les paiements prévus de capital et d'intérêts au titre de sa dette ou à refinancer sa dette sera fonction de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie futurs, lesquels sont tributaires de la conjoncture économique, des taux d'intérêt en vigueur ainsi que de facteurs financiers, concurrentiels, commerciaux et autres, dont un grand nombre sont hors de sa volonté. Ces facteurs pourraient empêcher le groupe AlarmCap de refinancer sa dette suivant des modalités avantageuses, si tant est qu'il la refinance, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la capacité du Fonds à effectuer des distributions sur ses parts.

### *Les distributions en espèces ne sont pas garanties et varieront selon le rendement des activités*

Même si le Fonds entend distribuer les distributions en espèces reçues à l'égard des parts de catégorie A du Fonds, déduction faite des dépenses et des montants, s'il en est, que le Fonds a acquittés relativement au rachat de parts du Fonds, aucune assurance ne peut être donnée en ce qui concerne le revenu devant être tiré des activités du groupe AlarmCap ou qui sera ultimement distribué au Fonds. Le montant réel distribué à l'égard des parts n'est pas garanti et sera fonction de nombreux facteurs, notamment la rentabilité du groupe AlarmCap, sa capacité à maintenir des marges BAIIA ainsi que les variations du fonds de roulement et des dépenses en immobilisations du groupe AlarmCap, tous ces éléments comportant un certain nombre de risques.

## *Nature des parts du Fonds*

Des titres comme les parts de catégorie A du Fonds sont hybrides en ce sens qu'ils partagent un certain nombre de caractéristiques propres à la fois aux titres de participation et aux titres de créance. Les parts de catégorie A du Fonds ne constituent pas un placement direct dans l'entreprise du groupe AlarmCap. Les porteurs ne jouiront pas des droits prévus par la loi normalement associés à la propriété d'actions d'une société, notamment le droit d'intenter des actions en oppression ou dérivatives. Les parts du Fonds constituent une fraction d'intérêt sur le Fonds. Le prix des parts de catégorie A du Fonds est fonction du revenu distribuable anticipé.

Les parts de catégorie A du Fonds ne sont pas des « dépôts » au sens de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (Canada) et ne sont pas assurées aux termes de cette loi ou de toute autre loi. En outre, le Fonds n'est pas une société de fiducie et, de ce fait, n'est pas inscrit en vertu de toute loi sur les sociétés de fiducie et de prêt puisqu'il n'exerce pas d'activités de société de fiducie ni n'a l'intention d'exercer de telles activités.

## *Distribution de titres au moment du rachat ou à la dissolution du Fonds*

Au moment du rachat de parts ou à la dissolution du Fonds, les fiduciaires peuvent distribuer les billets d'échange, les billets de la Fiducie ou les parts de la Fiducie directement aux porteurs, sous réserve de l'obtention de toutes les approbations réglementaires requises. À l'heure actuelle, il n'existe aucun marché pour la négociation des billets d'échange, des billets de la Fiducie ou des parts de la Fiducie. De plus, les billets d'échange, les billets de la Fiducie et les parts de la Fiducie ne sont pas des titres qui se négocient librement ni ne sont inscrits à la cote d'une bourse. Les billets d'échange ainsi distribués pourraient ne pas constituer des placements admissibles pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différée aux bénéficiaires et des régimes enregistrés d'épargne-études, selon les circonstances à ce moment-là. Les billets de la Fiducie et les parts de la Fiducie ne constitueraient pas des placements admissibles pour de tels régimes.

## *Restrictions de la croissance potentielle*

Puisque le Commanditaire distribue la quasi-totalité de ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation futurs dépendront de l'augmentation des flux de trésorerie ou de l'obtention de financement additionnel à l'avenir. L'insuffisance de ce genre de fonds pourrait restreindre la croissance future du Commanditaire et les flux de trésorerie connexes versés au Fonds.

## *Responsabilités des porteurs*

La déclaration de fiducie du Fonds stipule qu'aucun porteur de parts de catégorie A du Fonds n'assumera de responsabilité de quelque nature que ce soit envers quiconque à l'égard de la détention de parts de catégorie A du Fonds. Toutefois, il existe toujours un risque, que le Fonds estime peu probable dans les circonstances, qu'un porteur de parts de catégorie A du Fonds soit tenu personnellement responsable, malgré un tel énoncé dans la déclaration de fiducie du Fonds, à l'égard des obligations du Fonds dans la mesure où des réclamations ne sont pas acquittées à même les actifs du Fonds. Les affaires du Fonds sont menées en vue de réduire au minimum un tel risque dans toute la mesure du possible.

## *Dilution pour les porteurs existants de parts du Fonds*

La déclaration de fiducie du Fonds autorise le Fonds à émettre un nombre illimité de parts de catégorie A du Fonds pour une contrepartie et selon des modalités et conditions que les fiduciaires auront fixées, sans l'approbation de tout porteur des parts de catégorie A du Fonds. Les porteurs des parts de catégorie A du Fonds n'auront aucun droit préférentiel de souscription à l'égard de telles émissions futures.

## *Admissibilité aux fins de placements et biens étrangers*

Aucune assurance ne peut être donnée que les parts de catégorie A du Fonds continueront de constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les régimes de participation différée aux bénéficiaires, les fonds enregistrés de revenu de retraite et les régimes enregistrés d'épargne-études, ni que les parts de catégorie A du Fonds ne seront pas des biens étrangers pour l'application de la Loi de l'impôt. La Loi de

l'impôt impose des pénalités pour l'acquisition ou la détention de placements non admissibles ainsi que pour la détention excédentaire de biens étrangers.

### *Questions d'ordre fiscal*

Le 21 décembre 2006, les autorités fiscales canadiennes ont publié un projet de loi relatif au «Plan d'équité fiscale», en vertu duquel les règles de l'impôt sur les bénéfices applicables aux fiducies de revenu et aux sociétés de personnes inscrites en bourses (les «propositions législatives») seront modifiées de façon significative. Selon les propositions législatives, le bénéfice généré par ces entités sera imposé de la même manière que le bénéfice généré par une société de capitaux. Les propositions législatives seront en vigueur à compter de l'année d'imposition 2007 à l'égard des fiducies dont les titres ont été admis à la cote après le 31 octobre 2006, mais l'application de ces règles sera retardée jusqu'à l'année d'imposition 2011 pour ce qui est des fiducies dont la négociation des titres s'effectuait en Bourse avant le 1<sup>er</sup> novembre 2006, pourvu que certaines directives en matière de «croissance normale» soient respectées.

Actuellement, seuls les montants non distribués par le Fonds aux porteurs de parts sont imposables. Si les propositions législatives sont adoptées dans leur forme actuelle, elles auront pour effet de modifier le traitement fiscal appliqué au bénéfice du Fonds qui deviendra imposable, peu importe si des montants sont distribués aux porteurs de parts ou non.

Le Fonds étudie actuellement l'incidence éventuelle des propositions législatives. Ces propositions n'ont pas encore été entièrement adoptées et, par conséquent, l'incidence de leur application n'a pas été inscrite dans les états financiers. Toutefois, leur incidence éventuelle a été prise en compte dans le test de dépréciation de l'écart d'acquisition.

### *Dette*

Afin de financer l'acquisition des actifs de Microtec et de SMLP et la mise en place de la structure de fiducie de revenu, le Commanditaire a contracté une dette. Les sommes versées au titre du capital et des intérêts pourraient nuire à la capacité du Fonds à effectuer des distributions en espèces. La convention de crédit bancaire contient certains engagements. De plus, le Fonds est tenu de maintenir certains ratios financiers. Au 31 décembre 2006 et au cours des trois derniers trimestres de 2006, le Fonds ne respectait certains ratios financiers. Toutefois, le Fonds a obtenu les renonciations nécessaires de ses créanciers ou des modifications à l'emprunt pour ce qui est du non-respect des ratios financiers. Par conséquent, l'emprunt n'a pas été reclassé à titre de passif à court terme. La convention de crédit amendée régissant l'emprunt, contient certains engagements qui, en effet, limitent le paiement des distributions au niveau approuvé par la banque à partir des liquidités opérationnelles et, après le 28 février 2007, à un niveau qui n'est pas plus de 75% des liquidités disponibles à chaque mois. Si le Fonds ne peut pas rencontrer ces ratios ou si le Fonds est en défaut ou un événement de défaut se sont produits et continuent aux termes de la convention de crédit, celle-ci stipule que le Fonds doit suspendre le paiement de ses distributions.



**PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP  
RAPPORT TRIMESTRIEL**

**BILANS CONSOLIDÉS**

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2006 \$	31 décembre 2005 \$
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	1 073	1 672
Débiteurs	3 116	3 004
Stocks	607	616
Charges payées d'avance	402	562
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>5,198</b>	<b>5 854</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 525</b>	<b>4 137</b>
<b>Réseaux d'abonnés</b>	<b>67 394</b>	<b>67 938</b>
<b>Écarts d'acquisition</b>	<b>23 000</b>	<b>36 191</b>
<b>Autres éléments d'actif à long terme</b>	<b>1 488</b>	<b>1 189</b>
	<b>101 605</b>	<b>115 309</b>
<b>PASSIF ET AVOIR DES PORTEURS DE PARTS</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	4 802	2 980
Distributions à payer aux porteurs de parts	448	646
Billet à payer	-	700
Billet à demande	-	198
Produits perçus d'avance	5 029	5 276
Autres produits reportés	40	232
Tranche échéant à moins d'un an des obligations découlant de contrats de location-acquisition	82	-
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>10 401</b>	<b>10 032</b>
<b>Gain reporté sur swaps de taux d'intérêt</b>	<b>352</b>	<b>-</b>
<b>Obligations découlant de contrats de location-acquisition</b>	<b>380</b>	<b>-</b>
<b>Dette à long terme</b>	<b>50 000</b>	<b>48 500</b>
<b>Avoir des porteurs de parts</b>		
Apport des porteurs de parts	59 139	58 457
Bénéfices nets cumulés	(5 937)	4 145
Distributions cumulées	(12 730)	(5 825)
<b>Total de l'avoir des porteurs de parts</b>	<b>40 472</b>	<b>56 777</b>
	<b>101 605</b>	<b>115 309</b>

*Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds*

**PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP**  
**RAPPORT TRIMESTRIEL**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**

(en milliers de dollars, sauf les montants par unités)

	31 décembre 2006 (3 mois) (non vérifié) \$	31 décembre 2005 (3 mois) (non vérifié) \$	31 décembre 2006 (12 mois) (non vérifié) \$	31 décembre 2005 <sup>(a)</sup> (9 mois) \$
<b>Produits d'exploitation</b>				
Télésurveillance et services	7 416	7 663	29 650	23 225
Installation	535	507	2 654	1 617
	<b>8 151</b>	<b>8 170</b>	<b>32 304</b>	<b>24 842</b>
<b>Charges</b>				
Télésurveillance et service à la clientèle	1 752	1 831	7 241	5 649
Installation, vente et marketing	744	573	2 740	1 566
	2 296	2 404	9 981	7 215
Bénéfices avant charges générales et administratives et autres éléments	5 655	5 766	22 323	17 627
Charges générales et administratives	1 632	1 434	6 550	4 402
	<b>4 023</b>	<b>4 332</b>	<b>15 773</b>	<b>13 225</b>
Amortissement du réseau d'abonnés et des immobilisations corporelles	2 359	1 126	8 892	6 501
Dépréciation de l'écart d'acquisition	13 191	-	13 191	-
Intérêts sur les dettes incluant l'amortissement des autres éléments d'actif à long terme	848	902	3 570	2 579
Gain reporté sur swaps de taux d'intérêts	140	-	140	-
Perte sur cession de propriétés	62	-	62	-
	16 600	2 028	25 855	9 080
<b>Bénéfice net (Perte)</b>	<b>(12 577)</b>	<b>2 304</b>	<b>(10 082)</b>	<b>4 145</b>
<b>Bénéfice par part</b>	<b>(1,99)</b>	<b>0,368</b>	<b>(1,59)</b>	<b>0,683</b>
<b>Nombre moyen pondéré par part en circulation (en milliers)</b>	<b>6 324</b>	<b>6 254</b>	<b>6 324</b>	<b>6 072</b>

*Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds.*

(a) Le Fonds a débuté ses opérations le 1er avril 2005.

**PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP**  
**RAPPORT TRIMESTRIEL**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE FLUX DE TRÉSORERIE**

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2006 (3 mois) (non vérifié) \$	31 décembre 2005 (3 mois) (non vérifié) \$	31 décembre 2006 (12 mois) (non vérifié) \$	31 décembre 2005(a) (9 mois) \$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>				
Bénéfice net (perte nette) pour la période	(12 577)	2 304	(10 082)	4 145
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie				
Amortissement des réseaux d'abonnés et des immobilisations corporelles	2 359	1 126	8 892	6 501
Dépréciation de l'écart d'acquisition	13 191	-	13 191	
Amortissement des autres éléments d'actif à long terme et du gain reporté	46	172	471	415
Gain sur le règlement d'un billet à payer	-	-	(18)	-
Gain reporté sur swaps de taux d'intérêts	140	-	140	-
Perte sur cessions de propriétés	62	-	62	-
Régime de parts virtuelles	(78)	-	-	-
Variation nette des soldes hors caisse liées à l'exploitation	(444)	(154)	1 316	(1 876)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>2 699</b>	<b>3 448</b>	<b>13 972</b>	<b>9 185</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
Acquisitions d'entreprises	-	-	-	(72 940)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(76)	(102)	(760)	(264)
Produit sur la cession d'immobilisations corporelles	352	582	352	582
Augmentation des réseaux d'abonnés	(1 722)	(2 418)	(7 913)	(5 507)
Acquisitions d'autres éléments d'actif à long terme	-	-	(558)	(1 555)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(1 446)</b>	<b>(1 937)</b>	<b>(8 879)</b>	<b>(79 684)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
Remboursement du billet à payer	-	810	(3 500)	(300)
Remboursement du billet à demande	4	(802)	(198)	(802)
Remboursement de contrat de location-acquisition	(15)	-	(15)	-
Augmentation de la dette à long terme	-	(15)	5 000	45 000
Distributions aux porteurs de parts	(1 220)	(1 971)	(6 979)	(5 179)
Apport du fonds net	-	14	-	33 452
<b>Flux de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>(1 231)</b>	<b>(1 910)</b>	<b>(5 692)</b>	<b>72 171</b>
<b>Augmentation (diminution) nette des liquidités pour la période</b>	<b>22</b>	<b>(400)</b>	<b>(599)</b>	<b>1 672</b>
Liquidités au début de la période	1 051	2 072	1 672	-
<b>Liquidités à la fin de la période</b>	<b>1 073</b>	<b>1 672</b>	<b>1 073</b>	<b>1 672</b>
<b>Information supplémentaire</b>				
Intérêts payés pour la période :	787	710	2 630	1 829

*Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds.*

(a) Le Fonds a débuté ses opérations le 1er avril 2005.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 1) DESCRIPTION DU FONDS

Premier fonds national de revenus AlarmCap («le Fonds») est une fiducie à but restreint et à capital variable sans personnalité morale créée en vertu des lois de la province de l'Alberta aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 24 février 2005, modifiée et mise à jour le 4 mars 2005. Les activités commerciales du Fonds ont commencé le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Le Fonds a été créé pour acquérir la quasi-totalité des actifs et des actions de Les Entreprises Microtec inc. («Microtec») et la quasi-totalité des actifs de Securex Master Limited Partnership («Securex»), deux entreprises offrant des services de télésurveillance résidentielle et commerciale au Canada.

## 2) INCERTITUDE RELATIVE À LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada selon le principe de la continuité de l'exploitation, qui suppose que le Fonds sera en mesure de générer suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires dans un avenir prévisible.

À la fin de chacun des trois premiers trimestres de 2006, le Fonds n'avait pas respecté ses clauses restrictives bancaires. Toutefois, il a obtenu des renonciations appropriées de la part de ses créanciers garantis. Au 31 décembre 2006, le Fonds ne respectait pas ses clauses restrictives. Le 2 avril 2007, le Fonds a signé une modification au titre de l'emprunt bancaire à terme de 45 000 000 \$. Cette modification comprend des changements aux clauses restrictives, qui définissent de nouveaux ratios pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 31 mars 2007, et des ratios plus exigeants par la suite. La modification exige aussi le remboursement anticipé de l'emprunt dans certaines situations précises. Avec cette modification, le Fonds respecte maintenant les nouvelles clauses restrictives au 31 décembre 2006.

Afin de respecter les clauses restrictives pour les périodes postérieures au 31 mars 2007, la direction devra rembourser une tranche d'environ 5 000 000 \$ de l'emprunt bancaire à terme. Ce remboursement devrait être rendu possible au moyen d'un contrat de cession-bail de son bâtiment à Saint-Augustin-de-Desmaures et de l'obtention d'un nouveau financement additionnel par emprunt subordonné avant la fin d'avril 2007. La convention visant la vente de son bâtiment a été signée pour un montant de 2 880 000 \$, déduction faite de la commission de vente, et la clôture de l'opération est prévue d'ici le 16 avril 2007.

La direction a tenu des pourparlers préliminaires avec des créanciers potentiels. Selon ces pourparlers, la direction est d'avis qu'elle sera en mesure d'obtenir le solde nécessaire au remboursement de la tranche de 5 000 000 \$ de l'emprunt à terme de 45 000 000 \$.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 2) INCERTITUDE RELATIVE À LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION [suite]

Si le Fonds est dans l'incapacité de finaliser ces opérations d'ici le 30 avril 2007, il pourrait ne pas être en mesure de respecter ses clauses restrictives, ce qui pourrait entraîner le remboursement à vue de l'emprunt bancaire à terme de 45 000 000 \$, à moins que des modifications additionnelles ne soient négociées avec les créanciers garantis. Si ces négociations ne portent pas fruit, le Fonds pourrait être dans l'impossibilité de respecter ses obligations futures.

Les présents états financiers consolidés ne tiennent compte d'aucun rajustement ou reclassement d'actifs ou de passifs qui seraient nécessaires si le Fonds avait accusé une incapacité de poursuivre ses activités.

## 3) RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT DE MICROTEC ET DE SECUREX

L'acquisition de Microtec et de Securex a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge au 16 mars 2005.

	Microtec	Securex	Total
	\$	\$	\$
Encaisse	2 000	—	2 000
Débiteurs	580	542	1 122
Charges payées d'avance	201	—	201
Immobilisations corporelles	4 626	75	4 701
Autres actifs à long terme	—	49	49
Réseaux d'abonnés	58 000	10 686	68 686
Écart d'acquisition	24 389	11 802	36 191
Créditeurs et charges à payer	(1 243)	(464)	(1 707)
Produits perçus d'avance	(4 708)	(690)	(5 398)
Autres produits reportés	(400)	—	(400)
	<b>83 445</b>	<b>22 000</b>	<b>105 445</b>
<b>Contrepartie payée</b>			
Comptant	74 940	—	74 940
Émission de parts de fiducie	7 505	17 500	25 005
Billet à payer	1 000	—	1 000
Billet à demande	—	1 000	1 000
Billet à terme à payer	—	3 500	3 500
	<b>83 445</b>	<b>22 000</b>	<b>105 445</b>

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 4) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### Mode de présentation

Les états financiers consolidés du Fonds ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada («PCGR»).

### Consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds et de ses filiales en propriété exclusive.

### Utilisation d'estimations

Pour la préparation de ces états financiers consolidés, la direction a été tenue de faire des estimations et de poser des hypothèses qui influent sur les montants constatés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La direction est d'avis que les états financiers consolidés ont été préparés en faisant preuve de jugement dans les limites de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

### Constatation des produits

Les produits découlant de l'installation sont constatés une fois l'installation achevée. Les produits provenant d'activités de télésurveillance et de services sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits perçus d'avance à l'égard de services à rendre au cours du prochain exercice sont présentés dans le passif à court terme. Les produits provenant de l'abonnement initial au service perçus auprès des clients à la signature des contrats sont portés en réduction du coût des réseaux d'abonnés.

### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, ou de la valeur de remplacement.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 4) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et taux suivants :

	Méthodes	Taux
Bâtiments	Dégressif	4 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	33 ⅓%
Améliorations locatives	Linéaire	sur la durée du bail

### Réseaux d'abonnés

Les réseaux d'abonnés sont établis en fonction des coûts directs liés au recrutement ou à l'acquisition de contrats d'abonnés. Les coûts directs de recrutement sont constitués des coûts directement liés à l'exécution d'un contrat, déduction faite des produits provenant de l'abonnement initial au service. Ils comprennent principalement le coût du matériel, les frais d'installation, les frais initiaux directs comme les commissions, les paiements versés aux recruteurs indépendants et les frais de branchement au réseau. Les coûts directs de recrutement et d'acquisition de contrats d'abonnés sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Réseaux d'abonnés Microtec	Dégressif	12 %
Réseaux d'abonnés Securex	Dégressif	10 %

## **Premier fonds national de revenus AlarmCap**

# **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

### **4) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]**

#### **Écart d'acquisition**

L'écart d'acquisition représente l'écart entre le prix d'achat, y compris les coûts d'acquisition, des entreprises acquises et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que les actifs pourraient avoir subi une moins-value. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition qui lui est attribué, excède sa juste valeur, selon une combinaison de méthodes d'évaluation, la dépréciation est calculée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur sa juste valeur implicite, d'après la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'unité d'exploitation.

#### **Autres actifs à long terme**

Les autres actifs à long terme comprennent principalement les frais de financement reportés comptabilisés au coût et amortis de manière linéaire sur la durée de la dette et des liquidités soumises à restrictions connexes.

#### **Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation quand des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus à l'utilisation plus sa valeur résiduelle. Si ces actifs sont jugés comme ayant subi une dépréciation, le montant de la dépréciation à constater correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur juste valeur.

## **Premier fonds national de revenus AlarmCap**

# **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## **4) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]**

### **Contrats de location**

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-acquisition ou de location-exploitation. Les contrats de location-acquisition sont ceux en vertu desquels pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont transférés du bailleur au preneur. Les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode du solde dégressif. Les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont réduites de la tranche en capital des loyers. La tranche en intérêts théoriques des loyers est passée en charges.

### **Rémunération à base de parts**

Comme il est décrit à la note 12, le Fonds offre un régime de rémunération à base de parts sous la forme d'attribution de parts fictives.

Pour comptabiliser ces attributions, le Fonds utilise la méthode fondée sur la juste valeur. Selon cette méthode, la juste valeur des attributions à base de parts fondée sur la valeur de marché à la date de l'attribution est constatée comme une charge de rémunération, sur la période d'acquisition des droits applicable avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. À l'acquisition des droits, le montant initialement comptabilisé dans le surplus d'apport est transféré aux apports des porteurs de parts.

### **Bénéfice par part**

Le bénéfice par part est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré de parts de catégories A et B en circulation pour l'exercice.

Le résultat dilué par part est calculé selon la méthode du rachat d'actions et tient compte de la totalité des éléments ayant une incidence dilutive.

L'incidence des parts fictives du Fonds pouvant être exercées sur le résultat par part est anti-dilutive et, par conséquent, le résultat de base et dilué par part est le même.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 4) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

### Comptabilité de couverture

Le Fonds conclut des swaps de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur les engagements financiers. Le Fonds n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

La désignation à titre de couverture n'est permise que si, au moment de la mise en place de la couverture et au cours de la période de couverture, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument dérivé sont censées contrebalancer en grande partie les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Le Fonds documente officiellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques pour l'exécution d'opérations de couverture. Ce processus comprend l'établissement de liens entre tous les instruments dérivés. Également, le Fonds documente et évalue officiellement, au moment de la mise en place et de manière continue, si les instruments financiers dérivés qui sont utilisés dans les opérations de couverture sont hautement efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les gains ou les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés antérieurement désignés à titre de couvertures et qui ont été résiliés ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance sont comptabilisés en résultats (intérêts sur la dette) dans la période au cours de laquelle l'opération de couverture sous-jacente est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est frappé d'extinction ou vient à échéance avant que l'instrument dérivé connexe ne prenne fin, tout gain ou toute perte réalisé ou latent sur cet instrument de couverture dérivé est comptabilisé en résultats.

Les instruments dérivés inefficaces ou non désignés à titre de couvertures sont présentés à la valeur de marché à titre d'éléments distincts aux états financiers consolidés. Toute variation de la juste valeur liée à ces instruments est comptabilisée en résultats.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

#### 5) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006		2005	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Terrains	88	—	110	—
Bâtiments	3 009	207	3 294	112
Mobilier et équipement	886	241	709	101
Matériel informatique et logiciels	233	92	144	24
Améliorations locatives	471	75	126	9
Mobilier et équipement acquis en vertu de contrats de location- acquisition	477	24	—	—
	5 164	639	4 383	246
Amortissement cumulé	639		246	
	4 525		4 137	

L'amortissement des immobilisations corporelles s'est établi à 435 000 \$ pour l'exercice [246 000 \$ en 2005].

Au cours de l'exercice, le Fonds a acquis du mobilier et de l'équipement en vertu de contrats de location-acquisition d'une valeur de 477 000 \$.

#### 6) RÉSEAUX D'ABONNÉS

Le coût des réseaux d'abonnés est composé des éléments suivants :

	2006 \$	2005 \$
Réseaux d'abonnés provenant des acquisitions [note 3]	82 106	74 193
Amortissement cumulé	(14 712)	(6 255)
<b>Réseaux d'abonnés</b>	<b>67 394</b>	<b>67 938</b>

L'amortissement des réseaux d'abonnés s'est élevé à 8 457 000 \$ pour l'exercice [6 255 000 \$ en 2005].

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

#### 7) ÉCART D'ACQUISITION

Le Fonds a effectué son test de dépréciation annuel de l'écart d'acquisition. Tout au long de 2006, le Fonds n'a pas atteint ses objectifs financiers à l'égard des produits et du bénéfice net. Par conséquent, et compte tenu de l'incidence possible des modifications proposées aux règles fiscales canadiennes [note 13], le Fonds a conclu que la valeur comptable de l'écart d'acquisition avait subi une dépréciation, et une charge de 13 191 000 \$ a été inscrite au 31 décembre 2006.

#### 8) AUTRES ACTIFS À LONG TERME

	2006	2005
	\$	\$
Frais de financement reportés, au coût non amorti	1 058	1 089
Liquidités soumises à restrictions	100	100
Swaps de taux d'intérêt [note 11]	330	—
	<b>1 488</b>	<b>1 189</b>

L'amortissement des frais de financement reportés s'est établi à 589 000 \$ pour l'exercice [415 000 \$ en 2005].

#### 9) OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2006	2005
	\$	\$
Contrats de location-acquisition liés au mobilier et à l'équipement, remboursables par versements mensuels totalisant 9 521 \$, incluant des intérêts variant de 7,23 % à 8,76 % dont les échéances s'échelonnent de septembre 2011 à décembre 2011.	462	—
Tranche échéant à moins d'un an	82	—
	<b>380</b>	<b>—</b>

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

#### 9) OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION- ACQUISITION [suite]

Les loyers minimums futurs en vertu des contrats de location-acquisition sont les suivants :

	\$
2007	114
2008	114
2009	114
2010	114
2011	96
	552
Intérêts	90
<b>Solde des obligations</b>	<b>462</b>

#### 10) DETTE À LONG TERME

	2006	2005
	\$	\$
Emprunt bancaire à terme	<b>45 000</b>	45 000
Déventures subordonnées	<b>5 000</b>	—
Billet à terme	—	3 500
	<b>50 000</b>	<b>48 500</b>

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

### 10) DETTE À LONG TERME [suite]

#### a) Emprunt bancaire à terme [note 20]

L'emprunt bancaire à terme d'un montant maximal autorisé de 45 000 000 \$, vient à échéance en mars 2008 et porte intérêt à des taux variant entre 0,50 % et 1,00 % au-dessus du taux préférentiel bancaire et entre 1,75 % et 2,25 % au-dessus du taux des acceptations bancaires en fonction d'un ratio financier sur une base mensuelle.

L'emprunt a été garanti par une hypothèque grevant la totalité des biens meubles et immeubles, actuels et futurs, du Fonds.

Le Fonds doit respecter certains ratios financiers. Au 31 décembre 2006 et au cours des trois derniers trimestres de l'exercice 2006, le Fonds ne respectait pas certains ratios financiers. Toutefois, le Fonds a obtenu les renonciations nécessaires de ses créanciers ou des modifications à l'emprunt pour ce qui est du non-respect des ratios financiers. Par conséquent, l'emprunt n'a pas été reclassé à titre de passif à court terme.

#### b) Débentures subordonnées

Débentures subordonnées de cinq ans portant intérêt à 9 % pour un montant total de 5 000 000 \$ échéant en avril 2011 [note 15].

#### c) Billet à terme

Le billet à terme en faveur de Securex Master Limited Partnership, portant intérêt à 9 %, a été remboursé en 2006 [note 15].

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 11) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Fonds a conclu des accords de swaps de taux d'intérêt afin de convertir le taux d'intérêt variable de l'emprunt bancaire à terme en un taux fixe. Les informations relatives aux swaps de taux d'intérêt sont comme suit au 31 décembre 2006 :

Objectif	Taux fixe à payer	Taux variable à recevoir	Notionnel	Échéance	Juste valeur
Couverture de dette	4,82 % jusqu'en avril 2006 5,50 % de mai 2006 à avril 2007 6,00 % de mai 2007 à mars 2008 (taux effectif de 5,50 %)	Taux des acceptations bancaires majoré de 2,25 %	45 000 \$	Mars 2008	330 \$  [718 \$ en 2005]

Au cours de l'exercice 2006, le Fonds a cessé de désigner ses swaps de taux d'intérêt à titre d'instruments de couverture. Par conséquent, les swaps de taux d'intérêt ont été comptabilisés au bilan pour un montant de 330 000 \$.

## 12) APPORTS DES PORTEURS DE PARTS

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de fiducie de catégories A et B. Chaque part est cessible et, sous réserve de certaines priorités relatives aux flux de trésorerie distribuables et aux distributions spéciales versées aux porteurs de parts de fiducie de catégorie A avant les porteurs de parts de fiducie de catégorie B, représente une participation égale et indivise dans les distributions du Fonds. Les parts de fiducie de catégorie B sont convertibles en parts de fiducie de catégorie A sur la base d'une contre une, puisque le seuil de distribution de 0,325 \$ par part de fiducie par trimestre a été atteint pour quatre trimestres consécutifs. Par conséquent, les porteurs de parts de fiducie de catégorie B ont les mêmes droits que les porteurs de parts de fiducie de catégorie A. Également au 31 décembre 2006, les porteurs de parts de fiducie de catégorie B n'avaient pas exercé l'option de conversion en parts de fiducie de catégorie A.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

### 12) APPORTS DES PORTEURS DE PARTS [suite]

	2006	2005
	\$	\$
<b>Émises et en circulation</b>		
4 574 401 parts de catégorie A [4 504 401 en 2005]	<b>45 187</b>	44 505
1 750 000 parts de catégorie B	<b>17 500</b>	17 500
Moins les frais d'émission	<b>(3 548)</b>	(3 548)
	<b>59 139</b>	58 457

Les parts du Fonds ont été émises comme suit :

#### 2006

Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, émission de 70 000 parts de fiducie de catégorie A aux termes d'un placement privé d'une valeur de 682 500 \$ en règlement du solde du billet à payer de 700 000 \$ découlant de l'acquisition de Microtec auprès d'un membre de la direction du Fonds [notes 3 et 15].

#### 2005

Le 16 décembre 2005, les parts de fiducie de catégories A et B du Fonds ont été regroupées à raison de quatre pour une, de façon à ce que le nombre de parts de fiducie de catégories A et B en circulation après le regroupement soit égal à un quart (1/4) du nombre de parts de fiducie de catégories A et B en circulation avant le regroupement. Conséquemment, les renvois aux parts suivantes se rapportent au nombre de parts après le regroupement.

- a) Le 10 mars 2005, émission de 153 846 parts de fiducie de catégorie A à un investisseur en contrepartie du transfert et de l'affectation par cet investisseur au Fonds de certains droits et réclamations qu'un autre groupe d'investisseurs potentiels avait à l'égard de Les Entreprises Microtec inc. pour une juste valeur de 1 000 000 \$.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 12) APPORTS DES PORTEURS DE PARTS [suite]

### 2005 [suite]

- b) Le 16 mars 2005, émission de 3 700 000 parts de fiducie de catégorie A à divers investisseurs accrédités aux termes d'un placement privé à un prix de 10,00 \$ par part de fiducie de catégorie A pour une contrepartie au comptant brute de 37 000 000 \$.
- c) Le 16 mars 2005, émission, dans le cadre de l'acquisition des actifs de Securex Master Limited Partnership, de 1 750 000 parts de fiducie de catégorie B d'une valeur totale de 17 500 000 \$.
- d) Le 17 juin 2005, émission de 650 555 parts de fiducie de catégorie A d'une juste valeur de 6 505 000 \$ en échange de la totalité des actions avec droit de vote subalterne et de la totalité des actions avec droit de vote multiple du capital social de Les Entreprises Microtec inc.

Les frais d'émission de parts de 3 548 000 \$ ont été comptabilisés en réduction des apports des porteurs de parts.

### Rémunération à base de parts

En vertu du régime de parts fictives du Fonds, des parts fictives peuvent être attribuées à certains membres de la direction et fiduciaires. Les parts fictives sont attribuées sans contrepartie monétaire payable au Fonds et l'acquisition de leurs droits est entièrement assujettie à l'atteinte de certaines cibles de rendement financier sur un cycle (tel que défini dans le régime) à compter de l'exercice d'attribution. Lorsque les droits sont acquis, chaque part fictive est convertible en une part de fiducie de catégorie A entièrement libérée. Le nombre maximal de parts fictives pouvant être émises en vertu de ce régime est égal à dix pour cent (10 %) du nombre de parts de fiducie en circulation en tout temps.

Au 31 décembre 2006, 160 417 parts fictives avaient été attribuées [— en 2005]. Aucune charge de rémunération n'a été prise en compte dans l'état des résultats puisque la direction est d'avis que les droits ne seront pas acquis.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

### 13) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En raison de sa structure, le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds communs de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur les bénéfices dans la mesure où son bénéfice imposable et ses gains imposables sont distribués ou à distribuer à ses porteurs de parts. Certaines filiales du Fonds sont quant à elles imposées sur leurs bénéfices, aux taux d'imposition des sociétés prévus par la loi. Le Fonds n'a inscrit aucun impôt sur les bénéfices ni écart temporaire dans les comptes de ses filiales parce qu'il a l'intention et qu'il a l'obligation contractuelle de distribuer à ses porteurs de parts la totalité ou la quasi-totalité du bénéfice imposable et des gains en capital imposables qui autrement auraient été imposés entre ses mains. La valeur fiscale de l'actif net du Fonds au 31 décembre 2006 excède sa valeur comptable d'environ 9 690 000 \$ [valeur comptable excédant la valeur fiscale de 54 000 \$ en 2005].

#### Modifications proposées aux règles fiscales canadiennes

Le 21 décembre 2006, les autorités fiscales canadiennes ont publié un projet de loi relatif au «Plan d'équité fiscale», en vertu duquel les règles de l'impôt sur les bénéfices applicables aux fiducies de revenu et aux sociétés de personnes inscrites en bourses (les «propositions législatives») seront modifiées de façon significative. Selon les propositions législatives, le bénéfice généré par ces entités sera imposé de la même manière que le bénéfice généré par une société de capitaux. Les propositions législatives seront en vigueur à compter de l'année d'imposition 2007 à l'égard des fiducies dont les titres ont été admis à la cote après le 31 octobre 2006, mais l'application de ces règles sera retardée jusqu'à l'année d'imposition 2011 pour ce qui est des fiducies dont la négociation des titres s'effectuait en Bourse avant le 1<sup>er</sup> novembre 2006, pourvu que certaines directives en matière de «croissance normale» soient respectées.

Actuellement, seuls les montants non distribués par le Fonds aux porteurs de parts sont imposables. Si les propositions législatives sont adoptées dans leur forme actuelle, elles auront pour effet de modifier le traitement fiscal appliqué au bénéfice du Fonds qui deviendra imposable, peu importe si des montants sont distribués aux porteurs de parts ou non.

Le Fonds étudie actuellement l'incidence éventuelle des propositions législatives. Ces propositions n'ont pas encore été entièrement adoptées et, par conséquent, l'incidence de leur application n'a pas été inscrite dans les états financiers. Toutefois, leur incidence éventuelle a été prise en compte dans le test de dépréciation de l'écart d'acquisition.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 14) INSTRUMENTS FINANCIERS

### a) Juste valeur

La valeur comptable de certains actifs et passifs financiers du Fonds, dont l'encaisse, les débiteurs, les créditeurs, les distributions à verser aux porteurs de parts, le billet à payer et le billet à demande, se rapproche de leur juste valeur au 31 décembre 2006 en raison de leur échéance à court terme.

La valeur comptable des liquidités soumises à restrictions présentées dans les autres actifs à long terme se rapproche de leur juste valeur.

La valeur comptable de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition se rapproche de leur juste valeur, étant donné qu'elles portent intérêt respectivement à des taux variables et aux taux du marché.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est présentée à la note 11.

### b) Risque de crédit

Le Fonds est exposé à un risque de crédit en ce qui a trait à ses débiteurs. Afin d'atténuer ce risque, le Fonds procède à des évaluations de solvabilité de ses clients. En outre, les débiteurs sont constitués de sommes à recevoir de nombreux clients dont les soldes individuels sont peu importants. Des provisions sont constituées et maintenues à l'égard des pertes éventuelles.

### c) Risque de taux d'intérêt

Le Fonds a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt [note 11].

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2006 et 2005

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

### 15) ENGAGEMENTS

Le Fonds est partie à des contrats pour la location de son établissement commercial et de certaines pièces d'équipement et certains véhicules. Les engagements totalisent 1 408 \$ et les loyers annuels minimaux pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2007	342
2008	276
2009	249
2010	229
2011	192
2012 et par la suite	120

### 16) ÉVENTUALITÉS

Le Fonds est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cours normal des affaires, dont il n'est pas possible d'en prédire l'issue avec certitude. Selon les informations dont elle dispose actuellement, la direction est d'avis que l'issue de ces poursuites judiciaires n'aura pas d'incidence importante sur le Fonds.

### 17) ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 2 avril 2007, le Fonds a signé une modification au titre de la convention d'emprunt bancaire à terme de 45 000 000 \$. La nouvelle convention comprend des modifications aux exigences en matière de ratios financiers et une augmentation variant de 0,25 % à 0,75 % du taux d'intérêt s'ajoutant au taux préférentiel bancaire ou au taux des acceptations bancaires.

La nouvelle convention prévoit aussi un remboursement anticipé égal au montant net obtenu relativement aux événements décrits à la note 2.